CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

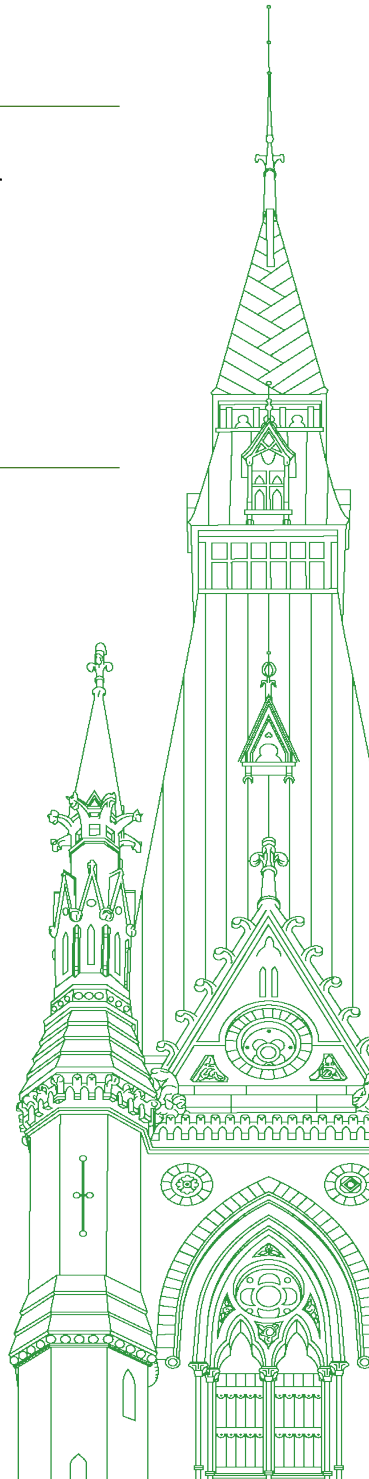
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 053

Le lundi 2 novembre 2026



Présidente : Dominique Vien

Comité permanent de la condition féminine

Le lundi 2 novembre 2026

● (1100)

[*Français*]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 53e réunion du Comité permanent de la condition féminine. Nous continuons notre étude sur les répercussions de l'intelligence artificielle sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.

Comme d'habitude, la réunion se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, voici quelques petites consignes.

[*Traduction*]

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute requis afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

[*Français*]

Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, veuillez activer votre microphone, tout simplement. Veuillez le garder éteint si vous ne parlez pas.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous utilisez l'application Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ».

Avant d'accueillir les témoins, j'aimerais vous faire une mise en garde. Nous touchons à des sujets qui peuvent nous perturber, nous heurter, nous faire tomber dans des souvenirs douloureux. Je vous invite donc, chers membres du Comité et chers invités, à nous faire signe si vous avez besoin d'aide. La greffière sera en mesure de vous accompagner.

[*Traduction*]

Je vais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

À titre personnel, nous accueillons Emily Laidlaw, titulaire de la chaire de recherche du Canada en droit de la cybersécurité et professeure à la Faculté de droit de l'Université de Calgary. Du Centre canadien de protection de l'enfance, nous accueillons Lloyd Richardson, directeur, Technologie. Du Open Digital Literacy and Access Network, nous accueillons Vivian Lee, directrice, Éducation et stratégie.

Bienvenue. Nous allons commencer par les déclarations préliminaires.

Madame Laidlaw, vous avez la parole pour cinq minutes. Merci.

Emily Laidlaw (titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la cybersécurité et professeure, Faculté de droit, University of Calgary, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous.

L'IA est extrêmement prometteuse, mais mes observations d'aujourd'hui porteront principalement sur la sécurité. Nous nous trouvons à un tournant décisif, où l'IA est désormais intégrée dans toutes les facettes de la société. Cependant, la confiance dans l'IA est faible, et les secteurs public et privé investissent très peu dans la sécurité. C'est un problème. Le terme à la mode est l'« IA fiable », mais il est souvent utilisé à des fins stratégiques. On donne l'impression que c'est une question de sécurité, mais ce n'est pas le cas. C'est plutôt une façon d'éviter de mettre en place de réelles mesures de sécurité. L'accent est mis sur des scénarios apocalyptiques plutôt que sur les préjudices quotidiens que l'IA cause déjà.

Aux fins de la réunion d'aujourd'hui, je tiens à souligner un message clé: l'IA ne fait pas que reproduire les inégalités existantes; elle les aggrave. En effet, l'IA peut être utilisée pour créer, amplifier, personnaliser et dissimuler la discrimination, et elle peut constituer un outil de violence. Il faut renverser l'approche de la culture de la sécurité afin que la sécurité de l'IA, à tout le moins, soit intégrée dès le départ, en s'appuyant sur une compréhension des personnes et des pratiques sociales en jeu. Je ne crois pas que ce changement de paradigme puisse être réalisé uniquement par le biais de la gouvernance d'entreprise, et les lois existantes sont insuffisantes pour répondre aux enjeux actuels.

Permettez-moi de mettre les choses en contexte en expliquant comment l'IA peut causer des préjudices.

Tout d'abord, il y a les données d'entrée et l'entraînement des données, et je vais vous donner deux exemples. L'optimisation générative des moteurs, ou OGE, est la pratique qui consiste à créer et à façonner du contenu en ligne afin qu'il soit attrayant pour les systèmes d'IA générative et plus susceptible d'en éclairer les résultats. Il peut s'agir simplement de convaincre l'IA de recommander le mascara de votre entreprise, de reproduire des informations fausses et préjudiciables sur un adversaire politique ou de renforcer les stéréotypes négatifs sur les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ et d'autres groupes marginalisés.

Il arrive parfois que cette discrimination au niveau des données d'entrée et de sortie soit à l'origine de décisions préjudiciables, comme lors du recours à l'IA comme outil de recrutement. On connaît tous l'histoire de l'outil d'IA d'Amazon qui a été abandonné parce qu'il avait été entraîné sur d'anciens CV, provenant pour la plupart d'hommes, et qu'il en avait déduit que les candidats masculins étaient préférables.

L'une des principales caractéristiques de ces deux scénarios, c'est que le biais était enfoui dans le système.

Deuxièmement, il y a la conception et le fonctionnement des systèmes. C'est particulièrement vrai dans les médias sociaux. Les plateformes sont conçues pour inciter les utilisateurs à continuer d'utiliser leurs produits et services. C'est ainsi qu'elles génèrent leurs revenus. Plusieurs phénomènes se produisent ici, qui conduisent à l'amplification des contenus nocifs et alimentent le harcèlement ciblé ainsi que l'automutilation. Les plateformes recueillent d'énormes quantités d'informations sur les habitudes des utilisateurs, qui servent de base aux déductions formulées à leur sujet et déterminent les contenus que les algorithmes et les annonceurs leur proposent. Les gens sont sensibles aux contenus émotionnels et chargés de colère, ce qui fait remonter les contenus les plus extrêmes au sommet des fils d'actualité. Des acteurs malveillants ont compris qu'ils pouvaient monétiser la haine, et cela est devenu une industrie lucrative, alimentant la discrimination et la violence de genre.

Les caractéristiques de conception aggravent le problème. On propose aux enfants des filtres de beauté et on les incite à recourir à la chirurgie esthétique, ce qui renforce des attentes sociales irréalistes. C'est un fardeau insupportable pour les enfants, quel que soit leur genre.

Le troisième facteur concerne l'utilisation abusive de l'IA. Les hypertrucages et l'abus d'images synthétiques illustrent particulièrement bien ce problème. Il est désormais facile, grâce à l'IA, de créer des images et des contenus audio ou vidéo représentant des personnes nues ou presque nues. Certaines de ces activités sont illégales en vertu du droit pénal et du droit civil, en particulier si elles représentent des enfants.

Grok illustre bien ces risques plus généraux. C'est un outil d'IA qui a été utilisé pour nudifier des images représentant principalement des femmes, mais aussi pour créer d'autres images dégradantes, telles que des femmes couvertes d'ecchymoses, ligotées et bâillonnées. Grok étant intégré à X, l'algorithme de cette plateforme a favorisé la diffusion de ces images auprès d'un large public. De telles expériences envoient aux femmes le message qu'elles doivent rester silencieuses et invisibles, et que si elles osent s'afficher en public, elles seront punies et humiliées. La menace constante de violences sexuelles et l'absence de recours disponibles découragent toute participation significative à la vie publique.

Je terminerai par la question de la réponse fédérale.

À l'heure actuelle, le droit canadien est fragmenté et impose de manière disproportionnée le fardeau de la gestion de ces préjudices aux particuliers. Le Canada ne dispose pas pour l'instant d'une loi fédérale exhaustive sur l'IA. Les lois existantes s'attaquent à certaines parties du problème, comme le fera la Loi sur la sécurité numérique prévue dans le projet de loi C-34.

Une réponse fédérale devrait viser à transférer la responsabilité en matière de sécurité des victimes aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de l'IA: les développeurs d'IA, les plateformes d'IA et les organisations qui intègrent l'IA dans leurs produits et services.

Je terminerai par ceci: le gouvernement fédéral ne devrait pas considérer l'innovation et la sécurité comme des objectifs contradictoires.

● (1105)

Merci.

[*Français*]

La présidente: Votre déclaration a duré cinq minutes pile. Merci beaucoup, madame Laidlaw.

Monsieur Richardson, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Lloyd Richardson (directeur, Technologie, Centre canadien de protection de l'enfance): Bonjour à tous.

Je m'appelle Lloyd Richardson. Je suis directeur de la technologie au Centre canadien de protection de l'enfance. Nous gérons Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, ainsi que le projet Arachnid, un outil mondial conçu pour freiner la distribution de matériel pédopornographique en ligne.

Notre organisation a été témoin des répercussions de l'IA sur les enfants, en particulier les filles, partout au pays.

Le développement de l'IA a certes apporté certains avantages à la société, mais il a également mis en évidence d'importantes lacunes en matière de sécurité, de réglementation et d'éthique qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Je pense que tout le monde ici est au courant de l'existence d'hypertrucages et de sites Web qui commercialisent la possibilité de nudifier — de créer des images intimes non consensuelles de personnes — en échange d'argent ou de jetons. Ces sites Web offrent à leurs clients des services de nudification annoncés dans un langage sexospécifique. Par exemple, sur un site Web en particulier, il y a un bouton d'action dans l'interface qui porte la mention « révélez-la ». Cela laisse très peu de doutes quant à la cible et à l'intention derrière cette fonctionnalité.

De plus, toutes les images présentées à titre d'exemple pour les fonctionnalités d'hypertrucage sur ces sites Web présentent des femmes comme modèles. Bien que le langage utilisé sur ces sites fasse référence aux femmes, nous savons qu'il ne s'agit pas uniquement de femmes adultes. Il y a aussi des adolescentes et de plus jeunes filles, d'après les images que nous ont rapportées des victimes et ce que nous voyons en ligne.

Même si des interventions comme les avis de retrait peuvent être faites avec des sites Web et des applications qui offrent des services d'hypertrucage ou de nudification, un problème plus difficile se pose avec les modèles d'IA à paramètres ouverts que l'on trouve et qui peuvent être téléchargés librement. Certains de ces modèles d'IA intègrent, dans leur conception, des mécanismes de protection visant à empêcher la création de contenus à caractère sexuel. Cependant, ils peuvent être jumelés à des adaptations à faible rang, souvent appelées LoRA. Ces LoRA sont essentiellement des modules d'extension pour les modèles d'IA qui ajoutent de nouvelles fonctionnalités ou qui permettent au modèle de créer du contenu lié à une personne, à un objet ou à un style artistique en particulier.

Dans les communautés de personnes ayant un intérêt sexuel pour les enfants, on observe des demandes visant à créer ces LoRA pour des victimes ou des survivants d'abus sexuels d'enfants spécifiques. Cette utilisation horrible de la technologie permet aux délinquants de générer de nouvelles images d'abus représentant des victimes déjà identifiées et secourues. Cette même technologie permet à quiconque de créer du matériel pédopornographique à partir de n'importe quelle image d'enfant téléchargée ou basée sur une photographie prise en public.

Nous avons catalogué et publié des avis de retrait pour 100 différents LoRA, et je peux vous dire que la grande majorité des personnes qui y étaient représentées étaient des filles prépubères.

Les préjudices associés à ces services et ces communautés de délinquants se reflètent dans ce qui nous est signalé par l'entremise de la ligne de dénonciation ou dans ce que nous avons détecté grâce à cette ligne. En 2023, nous avons évalué environ 4 000 hypertrucages. En 2024, il y en a eu 9 000. En 2025, nous sommes passés à 61 000. Cette année, nous sommes en voie d'atteindre environ 100 000 images recensées. Cela ne représente que les images que nous sommes en mesure d'étiqueter et, comme vous pouvez le remarquer, le problème ne fait qu'empirer.

Enfin, nous constatons également des problèmes dans les ensembles de données utilisés pour entraîner certains de ces grands modèles. En 2023, nous avons aidé les chercheurs de Stanford à repérer plus de 1 000 images connues d'exploitation sexuelle d'enfants dans l'ensemble de données public LAION-5B. Cet ensemble de données a été utilisé pour entraîner des modèles populaires pour la plupart des outils de production d'images, car c'est l'un des plus volumineux. Encore une fois, la grande majorité de ces victimes étaient des filles.

En conclusion, qu'il s'agisse d'un service d'hypertrucage commercial, de modèles d'IA librement accessibles ou des ensembles de données utilisés pour les entraîner, nous constatons un manque constant de garde-fous dans le développement et le déploiement de l'IA générative. Dans chacun de ces exemples, les répercussions se font sentir de manière disproportionnée sur les femmes et les filles.

Merci.

● (1110)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Richardson.

[*Traduction*]

Madame Lee, vous avez la parole pour cinq minutes.

Vivian Lee (directrice, Éducation et stratégie, Open Digital Literacy and Access Network): Bonjour.

Je comparais aujourd'hui au nom du Open Digital Literacy and Access Network, ou ODLAN, en ma qualité de directrice de l'éducation et de la stratégie. Notre organisme sans but lucratif a pour vision d'aider les communautés 2ELGBTQIA+ canadiennes à croître et à prospérer à l'ère numérique grâce à des espaces numériques sûrs, accessibles et inclusifs. L'ODLAN crée des ressources, organise des séances de formation et mène des recherches afin de favoriser une expérience en ligne plus équitable pour les personnes 2ELGBTQIA+. Nous collaborons avec des dizaines d'organisations sur le terrain qui desservent des groupes communautaires, qu'il s'agisse de structures à grande échelle comme Fierté Canada Pride ou de petites organisations locales offrant un espace d'accueil dans les communautés rurales et isolées. Essentiellement, nous aidons les personnes queers et transgenres à rester en sécurité sur Internet.

Sur le plan professionnel, je suis en mesure de parler de l'incidence de l'intelligence artificielle sur les collectivités mal desservies, car j'élabore depuis plus de 10 ans des programmes d'études sur l'intelligence artificielle générative, l'infrastructure de données à grande échelle, la confidentialité et la souveraineté des données, et les systèmes d'intelligence artificielle de sources ouvertes, avec plus d'une douzaine de cours publiés pour les établissements d'enseignement postsecondaire. Mes recherches doctorales sur la politique d'éducation à la citoyenneté numérique m'ont permis de publier des articles sur la relation entre les politiques et la mise en œuvre pratique de la littératie technique en classe.

J'enseigne également un programme original d'éducation à la citoyenneté numérique à l'Université York. Il a été conçu pour refléter les normes de littératie numérique conforme à celles du Conseil de l'Europe et a été publié dans ses bases de données à titre d'exemple de parallèles canadiens correspondant à ses normes en la matière. Cette expérience m'a donné l'occasion d'observer les effets de l'IA tant à l'échelle internationale que dans une salle de classe.

En tant qu'universitaire et professionnelle de l'éducation, je peux vous dire en toute confiance que la majorité des étudiants de première année à l'université utilisent l'IA plusieurs fois par jour, tous les jours. Ils le font depuis la pandémie. De grands modèles de langage comme ChatGPT, Gemini et Claude ont été adoptés par des jeunes avec la même rapidité que nous avons adopté Internet dans les années 1990 — avec beaucoup d'enthousiasme et un minimum d'accompagnement —, au détriment de leur santé mentale et de leur esprit critique, ce qui atrophie leurs circuits neuronaux. Cela équivaut à donner à un bambin les clés d'une Ferrari et à le laisser découvrir tout seul comment la conduire. La plupart des étudiants savent comment utiliser l'IA, mais très peu d'entre eux ont des connaissances techniques sur son fonctionnement, sur la manière dont les résultats s'appuient sur des ensembles de données fortement biaisés en faveur des hommes blancs hétérosexuels, et sur la façon dont leurs données personnelles sont achetées et vendues sur un marché secondaire à des fins lucratives.

Dans le cadre de mon travail avec l'ODLAN, je constate la mise en œuvre de l'IA au niveau organisationnel. On observe chez ces utilisateurs le même manque de connaissances fondamentales sur la manière dont les données sont recueillies, analysées et restituées par les systèmes d'IA qu'ils doivent adopter. De nombreuses organisations au service de communautés 2ELGBTQIA+ n'ont d'autre choix que d'utiliser des licences Google G Suite ou Microsoft Office 365, qui intègrent toutes deux obligatoirement des fonctionnalités d'intelligence artificielle. Il n'existe aucune façon de renoncer à ces fonctionnalités, et ces deux géants américains de la technologie proposent les seules options de licence gratuites — une nécessité pour le budget serré d'un organisme à but non lucratif. Les organisations de personnes queers et transgenres sont très préoccupées par la confidentialité et la conservation de leurs données. Il n'y a pas de solution de rechange abordable, détenue et exploitée par des Canadiens, aux systèmes infonuagiques comme G Suite et Microsoft 365.

Google et Microsoft exigent que l'on consente à ce qu'ils recueillent et suivent toutes les données d'utilisateurs associées aux courriels, aux disques infonuagiques, aux disques durs de bureau et aux données biométriques entourant ces ensembles de données. Ils vendent ensuite ces données à des entreprises tierces, hors du contrôle et à l'insu des utilisateurs, autant et aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Ces deux entreprises exigent également que l'on consente à ce qu'elles aient accès à toutes les données organisationnelles téléversées dans leurs nuages, y compris la capacité d'examiner et de supprimer tout ce qu'elles veulent, quand elles le veulent, sans préavis à l'organisation. Un exemple de ce type s'est produit en octobre chez JusticeTrans, dont la base de données archivée a été effacée par Microsoft sans avertissement. Microsoft a ainsi supprimé plus d'une décennie de recherches en santé primaire soigneusement recueillies.

Depuis quelques années, Google et Microsoft surveillent et suppriment discrètement les ensembles de données concernant les personnes queer et transgenres provenant d'organisations à but non lucratif du monde entier, sans offrir aucune possibilité de récupération ni de recours. Pourquoi des entreprises comme Google, Microsoft et Meta peuvent-elles exercer un contrôle absolu sur la recherche canadienne à but non lucratif financée par le gouvernement et sur le travail communautaire 2ELGBTQIA+? Nous savons que leurs systèmes d'intelligence artificielle filtrent les contenus risqués ou inappropriés et considèrent que les personnes queers et transgenres et leur identité comme intrinsèquement sexualisées. Cela signifie que les groupes de santé mentale inclusifs pour les personnes trans qui sont régulièrement censurés ou considérés comme étant inappropriés pour le grand public sont discrètement supprimés de Facebook et d'Instagram.

Quelle est la solution? Comment pouvons-nous progresser vers un rééquilibrage en faveur des femmes et de l'égalité des genres face à l'intelligence artificielle et d'autres systèmes d'infrastructure numérique? La réponse réside dans des systèmes de données hébergés localement au Canada qui accordent la priorité au consentement et à la souveraineté individuelle. Les gens doivent pouvoir conserver la propriété de leur identité personnelle et devraient avoir à donner leur consentement explicite quant à la raison du partage de leurs renseignements personnels et au destinataire qui les reçoit.

Ce concept existe déjà dans nos systèmes fédéraux et provinciaux de collecte de données sur la santé. Nous pourrions l'étendre aux données personnelles. Le Canada pourrait également mettre en œuvre des politiques semblables au RGPD européen, qui prévoit le droit à l'oubli. Cela permettrait aux Canadiens de révoquer en tout temps leur consentement au partage de données avec ces géants du Web. Cette prémisse doit également s'appliquer aux entreprises d'IA générative.

● (1115)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Lee. C'est tout le temps que vous aviez pour vos remarques préliminaires. Vous aurez certainement l'occasion de revenir sur ces propos.

J'aimerais informer mes collègues que Mme Laidlaw doit nous quitter à 11 h 50. Si vous avez des questions à lui poser, veuillez en tenir compte.

Madame DeRidder, vous avez la parole pour six minutes.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je vais poser une question à chacun de nos invités aujourd'hui.

Merci de vous joindre à nous. C'est un sujet très important.

Par votre entremise, madame la présidente, madame Laidlaw, vous avez mentionné que les entreprises de technologie doivent rendre des comptes. Je suis tout à fait d'accord. Je pense que si ces entreprises sont capables d'intégrer dans les algorithmes de leurs logiciels des fonctionnalités incitant les utilisateurs à rester en ligne et à faire défiler sans cesse les contenus, elles ont également les moyens d'y intégrer des mesures de sécurité. Elles choisissent de ne pas le faire pour une question de profit.

Selon vous, quelles mesures le gouvernement doit-il mettre en place pour que les entreprises de technologie soient tenues responsables de la sécurité de leurs plateformes?

Emily Laidlaw: C'est une excellente question.

La norme d'excellence qui émerge est l'idée de la sécurité dès la conception. Les entreprises doivent évaluer les risques dès le départ, mettre en place des mesures d'atténuation de ces risques, puis les évaluer de façon continue. La controverse porte essentiellement sur la question de savoir à qui incombent cette obligation légale et cette responsabilité. À l'heure actuelle, si le projet de loi C-34 est adopté, certaines de ces questions relèveront de la Commission canadienne de la sécurité numérique. Cependant, cela ne règle qu'une partie du problème dont on parle.

Je pense que Mme Lee soulève un point vraiment essentiel, à savoir la modération excessive par l'IA du contenu, en particulier pour les communautés et les personnes 2ELGBTQI+. Cela s'explique souvent par la manière dont ces systèmes d'IA sont conçus et par leur fonctionnement.

Je recommanderais d'abord de mettre sur pied une commission sur la sécurité numérique qui se pencherait sur certains aspects des hypertrucages, du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants et des robots conversationnels. Cela ne couvrirait pas tous les types de préjudices dont on parle ici, et il s'agirait en fait d'une décision stratégique. Va-t-on de l'avant maintenant pour ajouter d'autres aspects plus tard, ou faut-il plutôt se contenter d'ajustements à ce stade-ci?

Kelly DeRidder: Vous avez mentionné le projet de loi C-34 et la Commission. L'un des éléments que je remarque dans le projet de loi C-34, c'est le flou entourant la définition de préjudice et de contenu sûr. Pendant l'étude de ce projet de loi au Comité, dans quelle mesure est-il important de bien définir ces termes?

● (1120)

Emily Laidlaw: C'est extrêmement important.

Je dirai deux choses. Je trouve que le projet de loi est robuste, mais on pourrait y apporter de petits changements extrêmement utiles. Si on lui ajoute trop d'éléments dès le départ, on risque d'avoir du mal à le mettre en œuvre.

J'ai quelques recommandations. Premièrement, les entreprises devraient être tenues de se conformer à leurs propres modalités et conditions. La plupart d'entre elles ont déjà des politiques en place; or, elles ne les respectent tout simplement pas. L'Europe s'est dotée d'une telle loi.

Je pense également que les entreprises doivent, dans le cadre de leurs activités, évaluer et atténuer les répercussions sur l'égalité, la liberté d'expression et la vie privée. Cette disposition ne figure pas dans le projet de loi, alors qu'elle se trouve dans la loi européenne. Cela répondrait à certaines des préoccupations que soulève Mme Lee.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

Monsieur Richardson, j'aimerais tout d'abord vous remercier du travail que vous faites pour protéger les enfants. C'est extrêmement important. Merci énormément.

La traite des personnes au Canada a atteint un niveau critique. Comment ces plateformes contribuent-elles à cette industrie abominable? Que peut faire le gouvernement en matière de sécurité en ligne pour mieux protéger les enfants contre la traite des personnes au Canada?

Lloyd Richardson: Ma réponse rejoindra en grande partie les propos de Mme Laidlaw, qui étaient en plein dans le mille.

La traite de personnes, en particulier celle qui comprend des images d'enfants, implique un large éventail d'acteurs sur Internet. On ne sait vraiment pas comment intervenir dans ces cas.

Une seule loi générale ne pourra pas résoudre instantanément le problème à elle seule. Le projet de loi C-34 est un énorme pas en avant. Je dis toujours que ce texte de loi devrait exister depuis plus de 10 ans. Le problème, c'est que nous travaillons à rebours à partir d'un problème qui a toujours existé et pour lequel nous n'avons pas vraiment agi. La mise en œuvre de ce projet de loi nous mettra en quelque sorte dans une posture favorable pour nous attaquer au problème plus vaste qui se pose.

Même avant l'avènement de l'intelligence artificielle, Internet était déjà très toxique pour les femmes et les enfants. Nous n'avons jamais réglé ce problème auparavant. L'intelligence artificielle générative en particulier amplifie le phénomène; elle aggrave le problème. Notre organisation croit qu'il faut mettre en œuvre ce projet de loi et examiner comment nous pouvons adapter la réglementation, car le texte aborde une grande partie des détails qui importeront à l'avenir. Je pense que la réglementation permettra de résoudre certains de ces problèmes par une pléthore de moyens créatifs. La réglementation devra vraiment nous donner des mesures souples; elle doit pouvoir évoluer à environ la même vitesse que la technologie. Nous tentons aujourd'hui de résoudre les problèmes d'il y a 10 ans et nous devons adapter un processus pour y parvenir rapidement.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Kelly DeRidder: Madame Lee, je serai très brève: vous avez mentionné que le Canada n'a pas de nuage concurrentiel. Je conviens tout à fait que nous avons absolument besoin, pour protéger nos données, d'un nuage souverain au Canada qui appartient aux Canadiens et dont le siège social est au Canada. Sinon, la Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act américaine, ou CLOUD Act, s'appliquera, et je suis sûre que vous savez ce que cela engendrerait.

Étant donné l'énorme retard que nous accusons, que suggérez-vous au gouvernement pour qu'il se dote d'un nuage?

Vivian Lee: Je pense qu'il est important que notre gouvernement investisse dans une solution souveraine...

La présidente: Le temps est écoulé. Merci beaucoup.

[*Français*]

Vous pourrez apporter des précisions lors d'une autre intervention.

Madame Ménard, vous avez la parole.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Chers témoins, je vous remercie de vous joindre à nous aujourd'hui, et je salue la sensibilité dont vous avez fait preuve envers ce comité dans vos remarques préliminaires. Vous avez bien compris que nous sommes au Comité permanent de la condition féminine et vous avez appliqué cette lentille.

Sachez qu'en ce moment, il y a sept comités, à Ottawa, qui s'intéressent au développement de l'intelligence artificielle. Alors, ici, nous essayons d'appliquer cette lentille spécifique.

Je vais tenter de vous poser une question à tous les trois.

D'abord, madame Lee, j'aimerais vous donner quelques secondes pour finir votre réponse, parce que la question de ma collègue était très intéressante.

[*Traduction*]

Vivian Lee: Je crois que nous devrions suivre l'exemple européen qui est mis en œuvre en ce moment. L'Union européenne a commencé à déployer LibreOffice au lieu des produits de Microsoft, et le Canada bénéficierait d'une démarche semblable. Cette solution nous donnerait une réglementation et un stockage locaux et exigerait des systèmes d'intelligence artificielle qu'ils s'articulent autour de la souveraineté canadienne. Par ailleurs, LibreOffice s'appuie sur des logiciels libres, qui offrent une transparence et des améliorations que nous pourrions obtenir sans avoir à consulter un grand manitou du monde de l'entreprise.

[*Français*]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Je me tourne vers vous, madame Laidlaw.

Alors qu'on parle de souveraineté numérique, notamment en matière d'intelligence artificielle, au Canada, on peut s'enorgueillir d'avoir l'un des pères fondateurs de l'intelligence artificielle, le chercheur Yoshua Bengio. On peut donc peut-être rêver à de prochaines étapes plus sécuritaires que ce que d'autres nations ont connu.

Qu'auriez-vous à ajouter? Nous cherchons des recommandations. Nous allons devoir présenter ça au gouvernement. Que pouvez-vous ajouter sur la sécurité et la souveraineté numériques?

● (1125)

[*Traduction*]

Emily Laidlaw: Je dirais que j'ai du mal à croire en une souveraineté parce que notre régime est extrêmement intégré à ceux d'autres pays. Les questions sont vraiment de savoir quels éléments souverains peuvent être tirés au Canada et qui sont les partenaires de confiance. De telles relations sont en train de se nouer avec l'Union européenne. Je pense que l'une des mesures clés — j'aborde toujours cette question dans une perspective juridique — est l'interopérabilité des lois avec des pays semblables afin que, ensemble, nous puissions rassembler nos forces pour enquêter sur la conduite des entreprises.

D'emblée, il faut mieux contrôler les intrants qui alimentent les résultats de l'intelligence artificielle. Pour ce faire, il faut être en mesure de lever le voile sur les activités des entreprises, et donc donner, aux chercheurs et aux enquêteurs, accès à ces entreprises. Certaines de ces entreprises se trouvent dans d'autres pays, alors nous pouvons nous concentrer sur le développement de notre propre nuage souverain plus aseptisé. Je ne pense pas qu'« aseptisé » soit le bon mot, mais j'entends par là qu'il faut des intrants d'intelligence artificielle de meilleure qualité et plus fiables pour alimenter le système.

Si nous voulons être réalistes, nous pourrions alors envisager l'interopérabilité entre nos lois et, disons, celles de l'Union européenne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Nous pourrions collaborer tous ensemble pour faire respecter ce type de reddition de comptes, améliorer la compréhension et apporter des changements.

[*Français*]

Marie-Gabrielle Ménard: J'entends donc qu'il y a possiblement des alliés à l'international et que des alliances sont peut-être souhaitables.

Monsieur Richardson, dans vos remarques préliminaires, vous avez parlé des préjudices à l'égard des enfants, et vous avez dit que cela concernait particulièrement les jeunes filles.

Est-ce que l'intelligence artificielle met à risque le développement des jeunes filles? Si oui, à quel égard?

[*Traduction*]

Lloyd Richardson: Oui, sans l'ombre d'un doute, à bien des égards.

Pour revenir à ce à quoi je faisais référence, le phénomène des hypertrucages a d'énormes répercussions sur les jeunes femmes. La création et la diffusion de ces images sont traumatisantes et dévastatrices, en particulier lorsque cela se fait sur les mêmes plateformes utilisées pour créer le matériel en premier lieu et lorsqu'elles sont distribuées à grande échelle sur les plateformes de médias sociaux. Notons que ce sont ces mêmes plateformes qui se servent de l'intelligence artificielle pour communiquer des renseignements sur les jeunes filles à des fins publicitaires et à d'autres fins préjudiciables. La technologie qui est utilisée contre nous nous attaque de tellement de façons.

[*Français*]

Marie-Gabrielle Ménard: Monsieur Richardson, si les jeunes filles sont atteintes dans leur développement, y a-t-il un risque pour la démocratie?

[*Traduction*]

Lloyd Richardson: C'est un angle intéressant.

On peut probablement faire ce lien en voyant les efforts pour ramener les femmes vers le mode de vie des années 1950, n'est-ce pas? Le contenu sur les femmes traditionalistes qu'on voit sur Internet à cet effet sur la participation des femmes à la démocratie. Les algorithmes ont tendance à ramener les femmes à ce mode vie, et c'est également néfaste.

C'est un regard très intéressant à poser sur le phénomène.

[*Français*]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Madame Lee, avec la présentation que vous avez faite, on dirait qu'une peur est apparue en moi.

Pourrait-on faire face à une crise de santé publique, avec le développement, tel qu'on le connaît, de l'intelligence artificielle?

[*Traduction*]

Vivian Lee: Oui. Nous nous y intéressons déjà.

Les groupes communautaires — en particulier dans les communautés locales, de petites tailles, rurales et éloignées — sont particulièrement touchés. Leurs ressources sont extrêmement limitées. Ils se voient obligés, faute d'options, d'utiliser des systèmes qu'ils n'appuient pas nécessairement. Bon nombre des petits groupes de santé communautaire qui recueillent et conservent des données sur la santé des personnes transgenres et de diverses identités de genre et qui font la collecte de données primaires...

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Lee. Je suis désolée...

[*Traduction*]

Vivian Lee: ... sont souvent financés par le gouvernement...

[*Français*]

La présidente: ... mais je dois vous interrompre. Le temps imparti à Mme Ménard est maintenant terminé. Ça tombe mal, ça tombe toujours sur vous. Mille excuses.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie, madame Borrelli, madame Laidlaw et monsieur Richardson, d'être avec nous aujourd'hui.

C'est une discussion fascinante. À vous écouter, je me rappelle une étude que nous avons faite précédemment sur la santé mentale des femmes et des jeunes filles. Il y a plusieurs mois, nous parlions déjà des répercussions que la pression indue qui s'exerce sur les jeunes filles quant à leur physique peut avoir sur leur santé mentale. Nous voyions ça venir depuis déjà longtemps. Maintenant, nous nous retrouvons devant une crise et nous nous interrogeons sur la suite.

Je vais commencer par vous, madame Laidlaw, parce que vos remarques préliminaires font suite à un reportage de l'émission *Enquête*. Il y a quelque temps, nous avons vu un reportage sur la marchandisation du logement, qui nous avait tous fâchés, mais, la semaine dernière, il s'agissait d'un reportage sur la marchandisation de la colère et de la rage, sur le contenu haineux, notamment sur TikTok. Il démontrait à quel point TikTok et les influenceurs sur TikTok carburent au contenu haineux.

Pouvez-vous nous parler de ce que vous observez à cet égard?

● (1130)

[*Traduction*]

Emily Laidlaw: Oui. C'est un enjeu complexe. Je dirais que si l'on souhaite intervenir avec le projet de loi C-34, il faudrait s'attaquer plus directement à la structure de monétisation des médias sociaux.

Les influenceurs font de l'argent grâce aux visionnements de leurs vidéos. Ils établissent ensuite une relation contractuelle avec TikTok ou Instagram et diffusent plus de contenu aux utilisateurs. Ces plateformes permettent petit à petit de promouvoir des points de vue plus extrêmes et d'opérer des changements de mentalité. Mais souvent, les plateformes servent de tremplin vers d'autres sites. Les influenceurs peuvent par exemple dire: « Venez consulter mon site pseudoscientifique et vous abonner à mon contenu » ou « Visitez ce site pour vous abonner à mon infolettre. » La structure de monétisation ne se limite pas nécessairement à une plateforme de médias sociaux donnée.

L'un des défis, c'est que, dans bon nombre de ces communautés, les influenceurs font de l'argent en diffusant des vidéos dont le contenu a tendance à être extrémiste et qui peut être haineux à l'encontre de groupes précis. Mais nous voyons également de plus en plus de haine envers les femmes, d'incitation à asservir les femmes et les filles et de visibilité du mouvement des célibataires involontaires qui entraîne de la violence dans le monde réel.

La monétisation sous-tend ces problèmes, et nous devrions examiner de beaucoup plus près cette structure et les relations contractuelles entre les médias sociaux et les influenceurs qui en tirent de l'argent.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Absolument. Dans le reportage, il y avait même des scènes de violence conjugale en direct.

Je vais vous lire le résumé du reportage, qui est intitulé « Drama Qc »:

> Sur TikTok au Québec, le « drama » en direct prend des airs de téléréalité, où certains créateurs exposent leur vie privée en échange de cadeaux virtuels. En 2023, tous les regards convergent vers Florence et son troll: leur quotidien, marqué par les chicanes et séances de karaoké payant, est suivi en direct par des milliers de personnes. Quand le justicier autoproclamé Alex Wilson débarque pour dénoncer ce que plusieurs perçoivent comme la violence du conjoint de Florence, il rallie une vaste communauté d'abonnés. Mais l'histoire prend une autre tournure et entraîne des allégations de harcèlement et de *doxxing*. [Les journalistes] explorent les conséquences de ce tribunal populaire et la spirale toxique dans laquelle peuvent être aspirés ceux qui cherchent à dénoncer, parfois avec le sentiment d'être abandonnés par le système de justice.

On cherche justement, dans le projet de loi C-34, à se donner plus d'outils pour s'attaquer à ce genre de situation. Cependant, nous nous interrogeons sur la fameuse commission sur la sécurité numérique qui serait créée et qui serait supposément indépendante.

Quel sera le rôle des élus, et quel genre de reddition de comptes va-t-il y avoir pour que les parlementaires puissent savoir si la loi est efficace et s'il y a des choses à améliorer?

Madame Laidlaw, avez-vous quelque chose à ajouter sur ce qui pourrait être amélioré?

[*Traduction*]

Emily Laidlaw: Oui, l'indépendance de la Commission canadienne de la sécurité numérique est également une véritable priorité pour moi. Je pense qu'il faut la renforcer. Pour l'instant, elle s'appuie surtout sur des nominations du Cabinet, c'est-à-dire sur le modèle du Bureau de la concurrence et du CRTC. C'est ainsi que les postes sont pourvus. Les personnes nommées ne peuvent pas être congédiées sans motif valable. Je pense que ce mécanisme risque réellement d'entraîner des pressions pour déterminer les thèmes des enquêtes.

Je suis d'ailleurs en train d'examiner cet aspect de plus près. Je n'ai pas de réponse complète à vous donner pour l'instant, mais je me penche sur les différents pouvoirs du gouverneur en conseil pour orienter certaines des activités de la Commission.

Je pense qu'il faudra apporter de petits changements pour renforcer cette indépendance. Nous voulons nous assurer que le secteur privé n'a pas d'accès privilégié aux politiciens, qui feraient ensuite pression sur la Commission pour orienter ses enquêtes. Les élus doivent être en mesure de demander des comptes aux entreprises dont le lobbying, comme nous le savons, est très puissant.

● (1135)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup.

Le temps de parole de Mme Larouche est écoulé.

Nous entamons maintenant le deuxième tour. Chacune des députées disposera de cinq minutes.

Vous avez la parole pour cinq minutes, madame Borrelli.

[*Traduction*]

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Je remercie tous les témoins de leur présence. Vos réponses à nos questions me permettent sans contredit d'obtenir beaucoup d'informations et de mieux comprendre la situation.

Ma première question s'adresse à M. Richardson.

Un système d'intelligence artificielle peut-il détecter et corriger la discrimination de son propre chef, sans intervention humaine?

Lloyd Richardson: C'est une question délicate. Je pense que je la reformulerais, car l'intelligence artificielle n'en est probablement pas capable dans tous les cas. Je pense que la question se rapporte étroitement à l'utilisation que l'on fait des systèmes d'intelligence artificielle, aux types d'interventions humaines et à la reddition de comptes des organisations qui tirent parti, d'une manière ou d'une autre, de l'intelligence artificielle. En ce moment, le problème réside dans le manque de reddition de comptes lorsque l'intelligence artificielle fait des siennes ou que des préjugés s'immiscent dans le contenu.

Par exemple, sur TikTok et dans certains contenus recommandés, nous avons remarqué que, lorsqu'on tape des mots rattachés à une victime connue, l'outil de recherche suggérera du contenu sur une personne précise en fonction des mots tapés. Nous avons fait savoir que cela se produit dans certaines circonstances, mais le problème n'est toujours pas réglé. Il y a manifestement un problème de reddition de comptes, en ce sens que les préjugés font partie intégrante des systèmes. Il n'y a aucune reddition de comptes à cet égard, et la capacité de réorienter les recherches et de régler le problème est beaucoup trop lente, car il semble y avoir une grande impunité dans cette sphère.

Kathy Borrelli: Quelles données détenons-nous actuellement au Canada au sujet des embauches menées par l'intelligence artificielle, des systèmes de filtrage des curriculum vitæ et des erreurs qui découlent de la discrimination involontaire contre les candidats qualifiés?

Lloyd Richardson: Je ne pense pas avoir l'information pertinente pour répondre à cette question, compte tenu de mon champ d'expertise, mais je ne serais pas surpris que ces problèmes soient réels. Si les données qui alimentent les systèmes sont de mauvaise qualité, on doit bien entendu s'attendre à de mauvais résultats. C'est essentiellement ainsi que fonctionne l'intelligence artificielle, alors je ne serais pas surpris de ces résultats. Je m'en remettrais à l'un des autres témoins pour répondre à la question.

Kathy Borrelli: Merci, mais j'ai une dernière question à vous poser.

Si vous le pouvez, veuillez recommander la mesure la plus importante que le gouvernement fédéral doit prendre pour que l'intelligence artificielle soit conçue équitablement. Quelle serait cette mesure et comment devrait-on mesurer son efficacité?

Lloyd Richardson: Comme je l'ai dit plus tôt, je pense qu'il faut d'abord que le projet de loi C-34 franchisse la ligne d'arrivée. Même s'il ne réglera pas explicitement les problèmes dont nous discutons, il nous donnera une base pour nous rapprocher d'un régime par lequel nous rattraperons notre retard pour régler ce problème. C'est ainsi que je répondrais à la question.

Kathy Borrelli: Merci.

J'aimerais poser la même question à Mme Laidlaw.

Madame Laidlaw, je sais que vous en avez déjà parlé. Vous avez déjà formulé des recommandations au gouvernement. Selon vous, quelle est la priorité absolue sur laquelle le gouvernement n'a pas droit à l'erreur?

Emily Laidlaw: Je suis d'accord avec M. Richardson: le projet de loi C-34 doit être adopté. Je pourrais mentionner une autre priorité. Je pense que nous nous entendons tous les deux sur ce point.

Le fait est qu'on met énormément d'accent sur l'innovation en intelligence artificielle. Nous le constatons avec le conseil consultatif sur l'intelligence artificielle qui conseille le premier ministre et nous l'avons vu avec le groupe consultatif l'année dernière. Or, on n'accorde pas beaucoup d'importance à la sécurité de l'intelligence artificielle, qui est considérée comme secondaire par rapport à l'innovation.

Étant donné que le secteur privé se concentre beaucoup sur le développement de l'innovation et non sur la sécurité de l'intelligence artificielle dans ses propres activités, il est vraiment important de concevoir l'intelligence artificielle avec discernement grâce à la gouvernance et la surveillance.

● (1140)

Kathy Borrelli: Merci.

Mme Lee, je vais vous poser la même question.

Selon vous, quel est l'élément le plus important sur lequel le gouvernement ne peut pas se tromper dans cette stratégie sur l'intelligence artificielle?

Vivian Lee: Je suis d'accord avec Mme Laidlaw et M. Richardson à ce sujet. La réglementation est la norme, et les garde-fous visant à prévenir les préjudices sont nettement absents des recommandations actuelles du Comité pour améliorer le projet de loi.

De plus, la représentation au sein de ce comité est une préoccupation majeure pour une proportion considérable de personnes faisant partie de la catégorie visée par l'équité entre les sexes telle que définie par Femmes et Égalité des genres Canada.

Kathy Borrelli: Merci beaucoup.

Madame la présidente, je crois qu'il ne me reste presque plus de temps.

[*Français*]

La présidente: Il vous reste quatre secondes. C'est juste assez de temps pour que je puisse demander à Mme Gladu de prendre le relais.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je remercie tous les témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

Avant que vous ne partiez, madame Laidlaw, j'ai une question à vous poser. Je la poserai ensuite à M. Richardson.

Vous avez mentionné que la sécurité de l'intelligence artificielle est importante et que nous devrions intégrer des mesures de sécurité dans la conception et l'exploitation des systèmes, en plus de procéder à des évaluations de façon continue. Je crains que le mal soit déjà fait puisque l'intelligence artificielle est déployée, en dépit de conceptions défaillantes et des fonctions entachées de préjugés. Selon vous, que pourrait ou devrait faire le gouvernement fédéral pour soutenir le régime et veiller à ce qu'il soit adéquat?

Emily Laidlaw: C'est une excellente question.

La réponse est oui, nous accusons du retard. Nous accusons du retard en ce moment.

Je dirais que la première chose à faire est de mettre rapidement en place de la surveillance par l'intermédiaire d'un organisme comme la commission de la sécurité numérique. De plus, à l'heure actuelle, je pense que nous devons aussi prendre d'emblée des mesures plus stratégiques en matière de sécurité numérique dès la conception de l'intelligence artificielle, un point c'est tout. Cela fait défaut au Canada et le projet de loi C-34 ne fera rien du tout pour remédier à cette situation. Cela devrait être une priorité absolue et des consultations devraient être lancées immédiatement.

Marilyn Gladu: Monsieur Richardson, je vous pose la même question.

Lloyd Richardson: Si je pouvais faire comme je l'entends, je pense que je choisirais de repenser les règles et les règlements. On dirait que nous les avons abandonnés d'emblée lorsque nous avons commencé à entraîner ces grands modèles.

Bon nombre de ces grands modèles étaient essentiellement fondés sur de nombreuses activités illégales dès le départ. Qu'il s'agisse de formations sur le matériel d'abus pédosexuels, d'images intimes non consensuelles ou simplement de matériel protégé par le droit d'auteur, ces éléments prolifèrent dans tous ces grands modèles. C'était illégal dès le départ. Nous nous retrouvons maintenant dans cette mauvaise position. Je dirais qu'il faut prendre du recul et se demander: « Les règles que nous avions en place n'ont pas été respectées. Allons-nous simplement accepter qu'il s'agisse désormais de la nouvelle réalité? » Je m'inscris en faux contre cette situation.

Je vais revenir sur ce que j'ai dit plus tôt au sujet de la reddition de comptes. Il faut rendre des comptes. Vu la manière dont fonctionnent ces modèles d'intelligence artificielle, ce n'est pas comme si on pouvait tout couvrir avec l'article 230 aux États-Unis. En ce qui concerne les résultats produits par ces modèles, nous acceptons que personne n'en soit responsable, car il ne s'agit pas d'un individu. La responsabilité doit être attribuée aux entreprises qui les utilisent. Il y a eu l'exemple d'Air Canada où l'un de ses agents discutait d'un vol avec un client: voici le prix. Air Canada est revenue sur sa décision. Non, ce n'est pas acceptable. Si l'on utilise l'intelligence artificielle de cette façon, il faut assumer la responsabilité des actions qui en découlent.

En réalité, je pense que les deux sont importants. L'un est probablement un peu plus susceptible que l'autre de commettre l'irréparable, mais voilà.

Marilyn Gladu: Je vous remercie.

Madame Lee, on a demandé si la situation a une incidence sur la santé mentale des enfants. Vous avez dit que c'est déjà le cas. Lorsque j'ai participé au débat sur le projet de loi C-34, j'ai été stupéfaite d'apprendre que la police avait enquêté sur 19 591 cas d'exploitation d'enfants l'année dernière, ce qui représente une hausse de 500 % par rapport à 2014. Après la pandémie, le taux de dépression chez les jeunes a doublé, le taux d'anxiété a triplé et le taux de suicide a quadruplé.

Vous semblez avoir une certaine connaissance des pratiques en vigueur dans d'autres régions du monde. Quelles pratiques exemplaires mises en œuvre dans d'autres pays nous recommanderiez-vous d'adopter ici, au Canada?

● (1145)

Vivian Lee: Je recommanderais d'abord de se tourner vers la Suisse. Ce pays a récemment mis au point le tout nouveau grand modèle de langage Euria. Il s'agit d'une intelligence artificielle autosouveraine, localisée et écologique qui n'a aucune incidence sur son environnement. Elle appartient au gouvernement fédéral suisse, qui en assure également l'exploitation. Elle est dotée de garde-fous et de mesures de sécurité communautaires qui, selon les autorités suisses, répondent à leurs normes de souveraineté locales.

Certains pays sont déjà en train de mettre en place activement des systèmes de ce genre. Nous devrions leur emboîter le pas. La Chine a également instauré des systèmes souverains locaux. Je crois que nous accusons un tel retard que nous devons faire un bond en avant et commencer à envisager des options prédictives.

En ce qui concerne la santé mentale au sein des communautés de jeunes, je dirais qu'il s'agit d'un ensemble de données sous-déclarées par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure. Je crois que ce chiffre est beaucoup plus élevé. Comme nous le savons, seule une fraction des incidents est effectivement signalée. Je ne crois pas que les étudiants aient actuellement la capacité d'accéder aux ressources disponibles, ni même qu'ils sachent comment demander de l'aide.

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Lee.

Je cède maintenant la parole à Mme Larouche pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, chers témoins, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui. C'est extrêmement intéressant de vous entendre parler, monsieur Richardson, madame Lee et madame Laidlaw. Vous semblez tous vous entendre pour dire que le projet de loi C-34 doit être adopté.

Madame Laidlaw, vous avez parlé d'interopérabilité entre le Canada et d'autres pays. Bien entendu, l'intelligence artificielle n'a pas de frontières, mais qu'en est-il de l'interopérabilité entre le gouvernement fédéral, qui adopterait le projet de loi C-34, et les provinces et le Québec, qui ont des champs de compétence qui sont touchés par cette question? Je pense ici à la protection de la jeunesse et à l'éducation, notamment.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a même recommandé que le gouvernement du Canada, dans son traitement du problème des effets des influenceurs et des réseaux sociaux sur les enfants et les adolescents, reconnaissant la compétence et la préséance de l'autorité des provinces en matière de problèmes sociaux et de protection de la jeunesse, adopte une approche asymétrique et souple.

Le projet de loi C-34 est-il assez asymétrique et souple, selon vous?

[*Traduction*]

Emily Laidlaw: Je pense que le projet de loi C-34 n'est qu'un début.

En raison du partage des pouvoirs, les provinces ont un rôle très important à jouer, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais aussi en ce qui concerne certains préjudices de nature civile plus spécifiques qui relèvent normalement de la compétence d'une province.

Si je pouvais me transporter cinq ans dans le futur, j'imagine que nous aurions mis en place une commission fédérale de la sécurité numérique, ainsi que des commissions provinciales de la sécurité numérique. Des modèles similaires existent déjà aujourd'hui avec nos commissaires à la protection de la vie privée, qui collaborent souvent sur différents aspects de ces problèmes. Je pense que c'est ainsi que nous devrons aborder la question à l'avenir, car il est impossible de contrer entièrement les répercussions de l'intelligence artificielle et les préjudices très graves que nous constatons sur le terrain sans une collaboration entre le gouvernement fédéral et les partenaires provinciaux.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Laidlaw.

Madame Roberts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente, et merci aux témoins.

J'aimerais adresser ma première question à M. Richardson.

Vous avez mentionné les hypertrucages, et cela me préoccupe un peu. Leur nombre a atteint les 100 000 jusqu'à présent cette année. Ce qui me préoccupe, ce sont les images d'enfants.

En tant que mère et grand-mère, je m'inquiète pour l'avenir de nos enfants. L'une de mes principales priorités depuis que je siège au Parlement est de lutter contre la traite des personnes. Nous savons que de nombreux prédateurs se servent d'Internet pour trouver leurs victimes. Pensez-vous que l'intelligence artificielle puisse avoir un rôle à jouer dans l'identification de ces trafiquants, dans les poursuites judiciaires intentées à leur encontre et dans les mesures visant à protéger les enfants contre eux, ou pensez-vous qu'une telle utilisation de l'intelligence artificielle ferait plus de mal que de bien?

● (1150)

Lloyd Richardson: C'est une bonne question.

C'est une réponse très semblable à celle que je donnerais si l'on me demandait mon avis sur la technologie en général. Ces technologies ont tendance à être des armes à double tranchant. Bien que nous ayons parlé de nombreux préjudices liés à l'intelligence artificielle et des préjudices particuliers liés aux femmes et aux enfants, elle présente également des avantages. Par exemple, l'intelligence artificielle est au cœur de nombreux systèmes de reconnaissance faciale, ce qui, encore une fois, est une arme à double tranchant. Elle est utile pour identifier les victimes et potentiellement les délinquants. Cependant, elle soulève également certaines questions en matière de vie privée.

Je dirais que les préjudices causés par l'intelligence artificielle l'emportent clairement sur ses avantages, mais il est certainement bon que nous nous concentrions sur les aspects de l'intelligence artificielle qui sont tout à fait utiles pour aider à protéger toute sorte de communautés marginalisées.

Anna Roberts: J'aimerais revenir un instant sur ce point. Vingt-deux pour cent des victimes de la traite sont des enfants de moins de 18 ans. Quatre-vingt-treize pour cent sont des femmes. Sur ces 93 %, 22 % sont des enfants. La traite des personnes représente globalement une industrie de plus de 200 milliards de dollars américains. Elle est en train de devenir l'une des plus grandes activités criminelles au monde.

Ne pensez-vous pas que les entreprises d'intelligence artificielle et les entreprises de haute technologie qui créent l'intelligence artificielle devraient être réglementées pour garantir que la sécurité de nos enfants passe avant tout?

Lloyd Richardson: Absolument. Je pense qu'elles devraient être réglementées encore plus strictement. La sécurité des enfants est le seuil minimal que nous visons ici. Lorsque nous constatons que des enfants subissent des préjudices alors que ces entreprises auraient pu et auraient dû en être conscientes — ou, dans certains cas, lorsque nous constatons une négligence pure et simple —, c'est le seuil minimal que nous devrions exiger de ces entreprises, sans compter les autres préjudices liés à l'utilisation de ces technologies que nous observons.

Anna Roberts: Je vais vous poser une question personnelle. Pensez-vous que les prédateurs devraient être condamnés à la peine maximale prévue par la loi?

Lloyd Richardson: De façon générale? C'est une question très nuancée. Est-ce que je pense que les peines prononcées sont adéquates dans tous les cas? Absolument pas. Je pense que, lorsque nous abordons la question des abus, en particulier ceux dont sont victimes les enfants, nous devons examiner ce que... La punition est un élément important, mais je pense que le point secondaire qui est soulevé est le suivant: nous nous préoccupons de la sécurité publique et des préjudices supplémentaires qu'une telle personne pourrait causer aux enfants. Si l'incarcération constitue une solution partielle à cette question, je pense que, oui, il faut absolument l'envisager, car la sécurité publique, en particulier la sécurité des enfants, est la priorité absolue dont il est question ici.

Anna Roberts: Si je vous pose cette question, c'est parce que j'ai récemment rencontré la mère d'une enfant atteinte du syndrome d'Asperger. Cette enfant a été manipulée via les médias sociaux. Sa mère a fini par la retrouver après cinq ans, et elle est désormais sous étroite surveillance pour risque de suicide.

À mon avis, cet agresseur a détruit un être humain. Il ne devrait jamais être autorisé à sortir de prison. Qu'en pensez-vous?

Lloyd Richardson: Votre question touche à plusieurs points. Je vais laisser de côté la question de la prison. Pour revenir à ce que j'ai dit précédemment au sujet des mesures de protection à l'avenir, sachant que notre système actuel ne nous permet pas nécessairement de garder une telle personne en prison pour toujours, nous devons nous assurer qu'il n'y aura plus de préjudice à l'avenir.

L'exemple précis que vous avez donné concerne quelqu'un qui a accès à Internet. Il y a là des lacunes. Si l'on part du principe que cette personne sortira un jour de prison, quels sont les facteurs à prendre en compte a posteriori pour prévenir tout préjudice? Je pense que c'est important.

Il y a aussi la nature facilitée par la technologie de ce...

La présidente: Merci, monsieur.

[*Français*]

Madame Lambropoulos, vous avez la parole pour cinq minutes.

Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je tiens d'abord à remercier nos témoins d'être parmi nous aujourd'hui pour discuter d'un sujet aussi important, sensibiliser le public et nous aider à formuler de bonnes recommandations dans le cadre de cette étude.

Ma première question s'adresse à M. Richardson.

Vous avez parlé du fait que les victimes de violence sexuelle subissent souvent un nouveau traumatisme et que ce sont souvent leurs photos qui sont ensuite transformées en hypertrucages. Ce sont des prédateurs qui regardent ces photos, et il est évident que les entreprises de médias sociaux permettent que cela se produise.

Certains députés ont demandé et laissé entendre ce que sont certains des risques encourus par les enfants. J'espère que vous pourrez nous expliquer, à la lumière de ce dont vous avez été témoin, quelles sont les conséquences réelles lorsqu'un enfant se retrouve dans cette situation. Si le gouvernement n'agit pas et ne met pas en place les outils nécessaires, quelle sera l'issue de cette situation pour ces enfants?

● (1155)

Lloyd Richardson: Il y a toute une série d'exemples à cet égard.

Dans les cas les plus graves, il ne s'agit pas seulement des images. Le problème, c'est que ces images parviennent jusqu'aux communautés de personnes qui veulent en savoir plus sur les victimes: où elles vivent, où elles travaillent, et ainsi de suite. Cet engrenage crée alors une « célébrité » non désirée pour certaines de ces femmes, un phénomène très lié au genre et très ciblé. On constate que ce comportement vise beaucoup plus souvent les adolescentes.

On constate également des répercussions à long terme. Ce n'est pas seulement un phénomène temporaire circonscrit au moment des abus. Des personnes viennent nous voir 10 ans après les faits parce qu'elles cherchent un emploi et que, tout à coup, des images d'elles apparaissent dans les résultats d'un moteur de recherche. Il y a des images d'elles quand elles étaient enfants... On parle d'images d'abus pédosexuel sur lesquelles un employeur pourrait tomber. C'est une réalité, en raison de l'amplification de ces contenus quand ils sont diffusés au sein de certaines de ces communautés.

Les préjudices subis par ces victimes sont tout simplement inimaginables.

Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup de la réponse.

Je vais demander aux deux témoins qui sont encore présents aujourd'hui de répondre à la question suivante. Je commencerai par M. Richardson, puis je passerai à Mme Lee.

Vous avez beaucoup parlé en faveur du projet de loi C-34, qui obligerait les entreprises de médias sociaux à rendre inaccessibles les contenus préjudiciables, notamment le matériel d'abus pédosexuel et les images intimes non consensuelles. Que faudra-t-il pour que ces entreprises nous écoutent? Comment les pays peuvent-ils collaborer pour inciter ces entreprises à agir ou, à tout le moins, à se conformer aux politiques déjà en vigueur?

Lloyd Richardson: C'est une bonne question. Je peux souligner des comportements observés par le passé chez certaines de ces entreprises, qui montrent clairement qu'elles ne souhaitent pas agir, ou qu'elles font les choses à moitié.

Par exemple, X, Elon Musk et ainsi de suite ont reçu l'ordre de retirer des contenus que le tribunal de la Colombie-Britannique a qualifiés d'images intimes non consensuelles. En substance, X s'est contenté de restreindre l'accès des Canadiens à ces contenus. Le reste du monde peut voir ces images illégales, mais leur accès est restreint au Canada. Cette situation soulève de réels problèmes d'application qui dépassent les frontières nationales.

Nous avons brièvement abordé tout à l'heure l'idée d'un Canada audacieux. Parlons maintenant de souveraineté juridique. Ces entreprises technologiques ne sont pas plus puissantes que le Canada. Nous disposons de mécanismes que nous pouvons mettre en place pour leur dire qu'elles ne peuvent pas agir de cette manière et qu'il y aura des conséquences au Canada, qu'il s'agisse de sanctions financières ou simplement d'une restriction d'utilisation au pays.

D'autres pays s'alignent sur cette position, mais nous devons reconnaître qu'il existera des recoins d'Internet qui ne respecteront pas la législation canadienne, laquelle est souveraine. Nous devons réfléchir à la manière dont nous, en tant que pays, pouvons renforcer nos lois afin que certaines de ces entreprises peu scrupuleuses s'y conforment.

Emmanuella Lambropoulos: Merci.

Madame Lee, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Vivian Lee: Je pense qu'il faudrait infliger à ces entreprises technologiques des sanctions financières suffisamment lourdes pour qu'elles s'en soucient.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Lee. Je suis désolée, mais c'est tout le temps que nous avions. Comme préfète de la discipline, je dois procéder dans l'ordre, parce que nous avons un autre groupe de témoins qui arrive.

Je vous remercie du fond du cœur, chers témoins, de nous avoir accordé du temps aujourd'hui. C'était très intéressant. Je crois que toutes mes collègues ont beaucoup apprécié nos échanges.

Nous allons suspendre la séance pour quelques instants.

● (1155)

_____(Pause)_____

● (1200)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

[*Traduction*]

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français et en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute qui vous convient à l'avance, afin de tirer pleinement parti du temps prévu pour les questions et les réponses.

[*Français*]

Veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Je vous demande de vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez simplement vous manifester ou utiliser la fonction « Lever la main ».

[*Traduction*]

Je vais maintenant présenter les témoins.

Nous accueillons Jad Sinno, qui occupe le poste de direction de la recherche du Centre de recherche communautaire. Nous recevons également Mme Lissa Matyas, vice-présidente du développement des capacités et de l'innovation au Conseil des technologies de l'information et des communications. Enfin, nous accueillons Mme Rosel Kim, avocate principale du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes.

Bienvenue. Nous commençons par les déclarations liminaires.

Je cède d'abord la parole à Jad Sinno pour cinq minutes.

Jad Sinno (directeur, Recherche, Centre de recherche communautaire):

Bonjour, madame la présidente, et bonjour aux membres du Comité. Merci beaucoup de l'invitation.

Je m'appelle Jad Sinno. J'occupe le poste de direction de la recherche du Centre de recherche communautaire, une organisation à but non lucratif qui promeut la santé et le bien-être des adultes queers, c'est-à-dire de nous, les personnes LGBTQIA, partout au Canada. Je suis également professeur·e adjoint·e à l'École de santé publique Dalla Lana de l'Université de Toronto.

L'un des axes principaux de mes recherches porte sur la manière dont les technologies et la société, et en particulier les plateformes numériques, façonnent les identités des personnes queers, leurs relations et leur santé. Je me penche plus particulièrement sur la façon dont nos communautés adoptent ces technologies et sur la manière dont elles pourraient y opposer une résistance.

Je voudrais aborder quatre questions liées entre elles.

Premièrement, nous faisons face à un grave manque de données. L'intelligence artificielle, ou IA, évolue et s'immisce dans notre quotidien bien plus rapidement que nous ne sommes capables d'en déterminer les conséquences immédiates, sans parler de ses effets à long terme. Nous observons déjà des signes de biais algorithmiques dans l'IA ainsi que des possibilités d'action en faveur de nos communautés, mais nous ne pouvons pas encore déterminer avec certitude les façons dont les différentes formes d'IA affectent la santé mentale et le bien-être sexuel, social ou économique des personnes queers à l'échelle du Canada. Nous ne pouvons pas non plus supposer que, lorsque les gens utilisent l'IA, cela signifie nécessairement qu'ils lui font confiance ou qu'ils l'accueillent favorablement. C'est pourquoi j'exhorte le gouvernement fédéral à financer des recherches communautaires et indépendantes, en sciences sociales et en santé publique, sur les conséquences de l'IA sur les êtres humains, y compris des données désagrégées et longitudinales, afin d'étudier ses effets au fil du temps.

Les efforts consacrés à la compréhension des effets de l'IA sur les êtres humains doivent être à la hauteur des investissements que nous observons dans le développement de ces technologies. Tant que nous ne disposerons pas de ces données, l'utilisation de l'IA dans les services essentiels doit se faire avec prudence.

De plus, l'IA compromet notre capacité, en tant que chercheurs, à produire des données fiables. Nous constatons une augmentation du nombre de robots alimentés par l'IA qui génèrent, dans le cadre de nos études en ligne, des réponses à des enquêtes frauduleuses, mais qui semblent crédibles. Cette situation signifie non seulement que notre capacité à mobiliser des participants à nos recherches est globalement limitée, mais aussi que nous ne sommes plus en mesure d'atteindre les populations difficiles à joindre, par exemple, les personnes queers vivant dans des collectivités rurales et éloignées.

Parallèlement, l'IA est intégrée aux plateformes et aux outils mêmes dont dépendent les chercheurs, ce qui soulève des questions pressantes concernant le consentement éclairé des participants, la gouvernance des données et l'utilisation secondaire de données sensibles dans le cadre de la recherche.

Deuxièmement, nous devons nous prémunir contre les préjudices sociaux, culturels et politiques que l'IA facilite et génère. Les premières données disponibles ont montré divers préjudices liés aux systèmes d'IA générative, notamment le mégenrage et les stéréotypes à l'encontre des personnes queers et trans, la diffusion d'images à caractère sexuel non consensuelles, ainsi que la contribution à la discrimination, à la surveillance et à la mésinformation.

La tragédie survenue à Tumbler Ridge en février dernier nous a montré que ces mesures de protection sont absolument nécessaires et urgentes. Cette tragédie met en évidence les risques d'utilisation abusive et les conséquences potentielles d'une IA non réglementée.

Troisièmement, les personnes doivent disposer d'une autonomie réelle, y compris le droit de refuser l'IA. Une personne ne devrait pas être contrainte d'interagir avec un agent conversationnel, de se soumettre à un profilage automatisé ou de divulguer des renseignements sensibles pour accéder à des soins de santé, à des services d'éducation, à un emploi ou aux services publics. Pour y arriver, il faut une communication transparente sur l'utilisation de l'IA et la mise à disposition de solutions de rechange humaines aux services basés sur l'IA. Compte tenu des préoccupations éthiques liées à l'utilisation de l'IA, notamment en ce qui concerne les préjudices subis par les communautés queers, les solutions de rechange doivent être protégées par le gouvernement fédéral et largement mises à disposition.

Enfin, les personnes queers devraient participer à la définition des axes de recherche, des normes, des mesures de protection et des limites du déploiement de l'IA.

Nous devons renforcer le leadership communautaire en mettant en place des postes rémunérés, en garantissant la protection des données et la souveraineté, ainsi qu'en instaurant une surveillance indépendante et une obligation de rendre des comptes. Nous devons veiller à ce que nos communautés disposent des données, des ressources et de la capacité nécessaires pour déterminer quand ces technologies peuvent contribuer à notre bien-être et quand elles n'ont pas leur place dans nos vies.

Merci.

● (1205)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Sinno.

[*Traduction*]

Madame Matyas, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Français*]

Lissa Matyas (vice-présidente, Innovation et développement des capacités, Conseil des technologies de l'information et des communications): Madame la présidente, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner aujourd'hui.

[*Traduction*]

Merci du travail très important que vous faites.

Je m'appelle Lissa Matyas et je suis vice-présidente du développement des capacités et de l'innovation au Conseil des technologies de l'information et des communications, ou CTIC. Le CTIC est un centre d'expertise national neutre et sans but lucratif dont la mission est de renforcer l'avantage numérique du Canada dans l'économie mondiale. Nous sommes spécialisés dans les études sur le marché du travail numérique, le développement de la main-d'œuvre et l'accompagnement des entreprises canadiennes dans l'adoption des technologies émergentes. Notre objectif est de veiller à ce que les technologies soient mises à profit pour stimuler la croissance économique et l'innovation, en plus de faire en sorte que la main-d'œuvre canadienne reste compétitive à l'échelle mondiale.

Je souhaiterais aborder la discussion d'aujourd'hui sous l'angle de la prospérité économique du Canada et de sa compétitivité à l'échelle mondiale. L'intelligence artificielle, ou IA, représente une occasion extraordinaire d'améliorer la productivité du Canada, de renforcer nos industries et de créer de nouvelles sources de croissance économique. Cependant, le Canada ne pourra pas réaliser pleinement son potentiel si nous ne parvenons pas à mobiliser les talents et l'esprit d'entreprise de la moitié de notre population.

Les femmes ne sont pas simplement les bénéficiaires de la transformation par l'IA au Canada; elles jouent un rôle essentiel dans sa mise en œuvre. Les enjeux ne cessent de croître. La dernière étude du CTIC examine l'exposition à l'IA dans 505 métiers, couvrant la grande majorité des emplois au Canada. En juin 2026, l'IA figurait dans 26,5 % des offres d'emploi de l'économie numérique, soit plus de quatre fois la proportion enregistrée à peine un an auparavant. Pourtant, notre étude révèle d'importantes lacunes quant à la capacité des femmes à participer à cette transformation.

Premièrement, le Canada risque de compromettre l'efficacité globale de sa main-d'œuvre s'il ne parvient pas à préparer les travailleurs aux changements induits par l'IA. Les femmes occupent 62,7 % des emplois dans les 10 % de professions où les tâches sont le plus fortement exposées à l'IA. Ces postes comprennent la comptabilité, la gestion de la paie et la saisie de données, domaines dans lesquels l'IA pourrait automatiser de plus en plus les tâches routinières. Toutefois, cette exposition ne signifie pas nécessairement des pertes d'emplois. Elle représente plutôt une occasion cruciale d'améliorer les compétences de ces travailleurs en les formant à l'IA, ce qui permettra de générer une production à plus forte valeur ajoutée et de garantir la réalisation du potentiel économique global du Canada.

La situation des jeunes femmes mérite une attention particulière. Nos recherches révèlent que 64,3 % des femmes actives âgées de 15 à 24 ans occupent des postes où l'IA est bien plus susceptible d'automatiser et de remplacer entièrement leurs tâches principales que de compléter ou de faciliter leur travail, alors même que les femmes constituent le segment de la population le plus diplômé au Canada. Étant donné que cette supplantation systémique touche de manière disproportionnée les postes de début de carrière, nous devons veiller à ce que les jeunes Canadiens continuent à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour devenir les professionnels et les dirigeants de demain.

Deuxièmement, le Canada ne peut pas se permettre de laisser de côté d'importants bassins de talents. Les femmes ne représentaient que 32,9 % de la main-d'œuvre de l'économie numérique canadienne au deuxième trimestre de 2026. En ce qui concerne les postes de direction, ce pourcentage tombe à 30 %. Ce chiffre n'a pas augmenté au cours des 20 dernières années. Parmi les 55 métiers du numérique étudiés, les femmes n'occupaient que 10,6 % des postes combinant une forte exposition à l'IA et un potentiel élevé de complémentarité entre l'IA et le travail humain.

Les entrepreneures se heurtent à des obstacles plus importants en matière de financement, de réseaux d'investissement et de ressources nécessaires à la croissance et au développement de leur entreprise. Historiquement, seuls environ 4 % des fonds de capital de risque ont été alloués à des entreprises fondées par des femmes, alors que la grande majorité a été attribuée à des équipes fondées par des hommes ou mixtes. Les femmes font face à une inégalité d'accès à la formation et aux occasions dans le domaine de l'IA. Elles bénéficient souvent de moins d'encouragements et de soutien pour développer leurs compétences en IA, ce qui peut limiter leur capacité à tirer parti des technologies émergentes.

Il ne s'agit pas simplement d'un écart de représentation. Cette situation révèle un potentiel économique que le Canada n'a pas encore pleinement exploité. Au CTIC, nous visons tous les aspects du développement des talents et des entreprises. Nous initions les jeunes filles aux compétences numériques et leur proposons des expériences pratiques dans le domaine des technologies, renforçant ainsi le bassin de talents de demain au Canada. Nous proposons également un programme visant à promouvoir le leadership féminin afin d'aider les entreprises canadiennes à développer et à retenir les talents de direction. Nous aidons par ailleurs les entrepreneures à se constituer des réseaux, à accéder à l'expertise et au financement...

● (1210)

[*Français*]

La présidente: Madame Matyas, je dois vous interrompre, car votre temps de parole est écoulé, mais vous aurez certainement l'occasion de revenir sur certains éléments en répondant aux questions de mes collègues.

[*Traduction*]

Madame Kim, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rosel Kim (avocate principale, Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes): Bonjour.

Je m'appelle Rosel Kim. Je suis avocate principale au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, ou FAEJ. Le FAEJ est un organisme caritatif national qui utilise le droit pour défendre l'égalité des femmes, des filles et des personnes trans et non binaires au Canada.

Je vous remercie de m'avoir invitée à parler aujourd'hui des répercussions de l'intelligence artificielle sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.

Mes observations sont fondées sur le mémoire qui sera soumis au Comité et qui est tiré d'un mémoire plus long, présenté dans le cadre de la Consultation populaire sur l'IA et coécrit par Mme Jane Bailey, Mme Nasreen Rajani et moi-même.

Je tiens à soulever trois points en particulier aujourd'hui.

Premièrement, nous devons résister à l'idée de traiter l'IA comme un être humain ou surhumain en utilisant un langage précis pour décrire les effets de la technologie et les préjudices qui en découlent. Comme le soulignent Mme Emily Bender et Mme Nanna Inie, l'anthropomorphisation des systèmes automatisés comme l'IA donne une image exagérée de leurs capacités et occulte les responsabilités humaines des personnes qui en sont responsables. Le fait d'attribuer des qualités humaines à la technologie dévalorise également notre propre humanité. C'est pourquoi les initiatives législatives ou politiques relatives à l'IA doivent être précises et descriptives sur la fonction de la technologie qu'elles visent à réguler, comme l'examen automatisé des demandes d'embauche ou les messages des robots conversationnels qui encouragent l'automutilation ou les comportements violents. Elles doivent également préciser les préjudices qui découlent de la technologie, comme la violation du droit à la vie privée et du droit à l'égalité, entre autres.

Deuxièmement, le Parlement doit adopter des mesures législatives et stratégiques axées sur la prévention des préjudices avant qu'ils ne se produisent. L'industrie de la technologie a démontré à maintes reprises qu'elle privilégie le profit avant toute autre considération, y compris la sécurité et les droits fondamentaux de ses utilisateurs ou sa responsabilité envers le public.

La stratégie nationale du Canada en matière d'IA part du principe que l'IA présente un avantage net et que son adoption généralisée profitera à l'ensemble de la population canadienne. Cette hypothèse sert les intérêts de l'industrie, car il est peu probable que les gens adoptent un système jugé néfaste; or, il existe des effets néfastes connus et documentés de l'IA qui ciblent et touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles, les personnes transgenres et non binaires.

L'enquête menée par le Commissariat à la protection de la vie privée sur Grok — un assistant d'intelligence artificielle — a révélé qu'entre le 29 décembre 2025 et le 6 janvier 2026, les utilisateurs ont généré environ trois millions d'hypertrucages sexualisés, dont plus de 23 000 images d'enfants. Une autre enquête sur les hypertrucages générés par Grok, menée par un organisme européen à but non lucratif appelé AI Forensics, a révélé que, parmi toutes les images générées par Grok où les personnes portaient très peu de vêtements, 81 % représentaient des femmes.

Même si le compte de Grok sur X/Twitter a reconnu que la création d'hypertrucages sexualisés mettant en scène des jeunes filles était illégale et inacceptable, de nombreuses images de ce type sont restées en ligne et demeurent accessibles. Cela montre qu'une réponse ferme du gouvernement s'impose au moyen de nouvelles lois et de l'application rigoureuse des lois existantes, afin d'empêcher les plateformes de perpétuer ces préjudices et d'en tirer profit.

Un exemple d'une telle réponse législative ou politique consiste à définir clairement les interdictions concernant le développement, l'utilisation et le déploiement des systèmes d'IA dans des situations précises, notamment l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale à des fins de surveillance de masse et l'utilisation de l'IA générative pour créer des hypertrucages non consensuels. Des projets de loi comme le projet de loi C-34 constituent un bon début, mais nous devons veiller à ce que tout organisme de réglementation qui sera créé dispose de ressources suffisantes et de l'expertise nécessaire, notamment en matière de droits de la personne, de violences sexistes et d'équité, pour garantir son succès.

Enfin, tout changement législatif et de politique doit être mené par les personnes et les collectivités les plus directement touchées par l'industrie de l'IA et la technologie, et les placer au cœur de ces changements. Le FAEJ figurait parmi les 160 défenseurs et organismes de la société civile qui ont exprimé des préoccupations au sujet du processus de consultation précipité mené par le gouvernement fédéral avant l'élaboration de la Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle.

Un processus démocratique nécessite ouverture et transparence pour permettre à chacun, en particulier les plus marginalisés, de participer pleinement. Cela ne peut se faire qu'avec un financement et des ressources durables alloués à ces communautés.

Merci beaucoup. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

● (1215)

[*Français*]

La présidente: Je vous remercie sincèrement, chère invitée.

Nous entendons des choses qui ne sont pas toujours faciles à entendre.

Madame Roberts, vous avez la parole pour six minutes.

[*Traduction*]

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Merci à tous les témoins. J'apprends vraiment beaucoup aujourd'hui, alors je vous remercie de toutes ces informations.

Ma première question s'adresse à Mme Kim.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt quand vous avez parlé des trois millions d'hypertrucages et du fait que beaucoup d'enfants y figuraient. Cette situation m'inquiète, car l'IA est utilisée pour exploiter les enfants. Pensez-vous que nous ayons besoin d'une loi pour protéger les enfants et les femmes?

Rosel Kim: Bien sûr, nous avons besoin d'une loi pour protéger les enfants et les femmes. Je pense que nous devons également utiliser efficacement les lois existantes pour les protéger.

Anna Roberts: Diriez-vous que les entreprises technologiques devraient elles aussi assumer leurs responsabilités et rendre des comptes au sujet de tout ce qui peut avoir des répercussions, en particulier, sur les femmes et les enfants?

● (1220)

Rosel Kim: C'est ce que nous préconisons, et j'en ai parlé dans mon exposé.

Anna Roberts: C'est très important à mes yeux, car j'étudie les questions liées à la traite des personnes depuis plus de quatre ans, et l'une des choses que je constate, c'est que beaucoup d'enfants, sans surveillance parentale, sont amenés à fréquenter ces plateformes et n'ont aucun moyen de s'en sortir.

Que nous conseilleriez-vous? Quel type de recherches avez-vous mené sur les mesures de protection que nous pourrions mettre en place pour nous assurer que ces enfants ne sont pas manipulés via les médias sociaux et l'IA?

Rosel Kim: Il faut une réponse à plusieurs volets pour contrer les vulnérabilités et la marginalisation supplémentaires auxquelles ils font face. Il faut notamment responsabiliser les plateformes qui facilitent ces préjudices, et aussi financer les mesures d'aide et de soutien dont ils pourraient avoir besoin pour éviter d'être marginalisés et vulnérables, ce qui les rend plus susceptibles d'être exploités en premier lieu.

Il faut aussi financer un système de soutien social, afin qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations de vulnérabilités.

Anna Roberts: Merci.

Madame Matyas, ce qui me préoccupe, c'est la façon de mettre en œuvre les règles et la réglementation afin d'éviter que les enfants ne soient pas exploités.

Les enfants utilisent aujourd'hui l'IA et les médias sociaux. Cela me fait penser à Amanda Todd qui, malheureusement, a été victime de harcèlement et de critiques sur Internet et a fini par se suicider.

Comment pouvons-nous nous assurer que les enfants sont protégés et que les entreprises technologiques font des efforts pour mettre fin à ce type de comportement?

Lissa Matyas: Je ne prétends pas être une experte dans ce domaine. Nos recherches et nos programmes ne portent pas sur ce domaine d'expertise.

Cependant, je pense que la formation numérique, la cybersécurité et la sensibilisation des enfants en classe — non pas forcément pour les effrayer en leur faisant croire que l'IA est mauvaise en soi, mais plutôt pour leur inculquer des principes de sécurité dès leur très jeune âge, avant même leur entrée à l'école maternelle — sont essentielles pour que les enfants, les parents, les tuteurs, les systèmes scolaires et les conseils scolaires comprennent vraiment certains enjeux de sécurité. Cela permettra vraiment d'outiller les enfants pour qu'ils comprennent les possibilités et les risques qui y sont liés.

Anna Roberts: Pensez-vous que les personnes âgées de moins de 16 ans devraient s'identifier avant d'accéder à certaines plateformes?

Lissa Matyas: En tant que parent, c'est une mesure que j'encourage vivement.

Anna Roberts: Je vous remercie.

Monsieur Sinno, je vais vous poser la même question.

Je sais que l'IA présente des avantages et qu'elle ne cesse de progresser, mais nous devons également mettre en place des mesures de protection. Pensez-vous que les enfants de moins de 16 ans devraient s'identifier afin de ne pas tomber dans ce piège?

Jad Sinno: Je vous remercie de cette importante question.

C'est aussi une arme à double tranchant, dans la mesure où la protection de l'identité des mineurs est tout aussi importante que leur sécurité.

Les populations queers, et en particulier les jeunes queers, se trouvent souvent dans des situations délicates. L'obligation de s'identifier en ligne peut les exposer à des préjudices concrets, notamment s'ils vivent dans des collectivités qui ne les acceptent pas ou avec des familles qui ne les soutiennent pas. Cela pourrait les exposer à des attaques ciblées de la part d'acteurs malveillants.

Cela ne veut pas dire que les gens devraient pouvoir avoir accès à tous les contenus préjudiciables en ligne. Comme Mme Kim l'a souligné, nous devons adopter une approche à plusieurs volets qui comprend, d'une part, des règlements que nous sommes en mesure de faire respecter de manière effective, et d'autre part, le renforcement des capacités des jeunes, des mineurs et des fournisseurs de services grâce à un financement et à un engagement durables, afin qu'ils puissent faire face à ces problèmes.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Sinno. C'est tout le temps que nous avions avec Mme Roberts.

Madame Nguyen, vous avez la parole pour six minutes.

● (1225)

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Merci beaucoup à nos témoins d'être avec nous aujourd'hui. Nous avons déjà entendu des témoignages fascinants, alors allons droit au but.

J'espérais parler à Rosel Kim, du FAEJ.

Nous avons le projet de loi C-16, qui criminalise les hypertrucages. Nous recevrons bientôt les projets de loi C-34 et C-36 qui visent à remédier à ce problème.

Je me demandais si vous pourriez nous en dire un peu plus sur les mesures législatives et les règlements que vous aimeriez voir être mis en place à un moment où nous nous efforçons d'amener les entreprises technologiques à adopter un mode de fonctionnement plus responsable et plus sûr pour nos collectivités, et en particulier pour les femmes.

Rosel Kim: J'ai donné l'exemple des interdictions d'utiliser l'IA dans certaines situations qui porteraient atteinte aux droits fondamentaux des personnes ciblées. Une autre mesure que nous préconisons, et qui me semble très importante, consiste à offrir un soutien direct aux victimes qui subissent un préjudice lorsqu'elles découvrent qu'un hypertrucage les représentant circulent en ligne et qu'elles ont besoin de comprendre quelles sont leurs options. Ce type de soutien nécessiterait notamment d'avoir un lieu où les victimes pourraient se rendre pour s'informer sur les options qui s'offrent à elles et pour obtenir des conseils afin de choisir celle qui leur convient le mieux.

On trouve des exemples dans des provinces comme la Colombie-Britannique, où il existe des fournisseurs de services, un accompagnement juridique, des lois et un tribunal chargé de traiter les cas d'hypertrucages et plus généralement d'abus liés aux images intimes. Je pense que c'est un élément vraiment important dont les victimes ont besoin pour déterminer le type de réparation qui leur convient.

Chi Nguyen: Merci beaucoup, madame Kim.

Ma question s'adresse aux trois témoins. Je demanderais à chacun d'entre vous de répondre en quelques secondes.

Dans le dernier groupe de témoins, nous avons parlé de la souveraineté numérique et de notre capacité, au Canada, à contribuer à sa mise en place. Si nous devions le faire en plaçant au cœur de notre démarche l'expérience vécue des utilisateurs, des femmes et des personnes de diverses identités de genre, quels sont les éléments que nous devrions prendre en compte pour développer cette capacité à l'échelle nationale?

Je vais commencer par Mme Kim, puis je demanderais aux deux autres témoins de répondre ensuite.

Rosel Kim: Je pense qu'une réponse législative forte passe d'abord par un processus de consultation très solide qui permet à tous les membres de la communauté de participer et de faire entendre leur voix. Il faut donc qu'il y ait divers modes de participation, ainsi que du financement et des ressources pour que chacun puisse participer, et qu'on place les droits de la personne, l'égalité et la sécurité des gens au cœur du processus.

J'ai eu l'occasion d'écouter quelques-unes des séances précédentes. Je pense que les intervenants ont notamment souligné qu'on mise sur l'innovation avant même de se demander si on doit vraiment aller de l'avant et d'avoir mis en place les mesures de protection et les garde-fous nécessaires. Je pense que ce sont là des questions auxquelles il faut réfléchir et pour lesquelles il faut prendre en compte les réactions des personnes concernées, et pas seulement celles de l'industrie qui fait, en quelque sorte, la promotion d'une technologie.

Chi Nguyen: Monsieur Sinno, voulez-vous ajouter quelque chose?

Jad Sinno: Oui. Il faut aller plus loin et faire en sorte que les personnes les plus concernées soient entendues et qu'elles aient l'autorité et le pouvoir nécessaires pour contribuer à l'élaboration des mécanismes de sécurité et des modalités d'utilisation de ces plateformes. Je tiens également à souligner que les communautés queers utilisent ces technologies d'une manière qui répond à leurs besoins particuliers.

Les plateformes en ligne peuvent favoriser le soutien communautaire, les liens sociaux et l'accès à de l'information sur la santé sexuelle, etc. La réponse doit mettre en avant les aspects positifs de l'utilisation de ces plateformes et leur donner les moyens de déterminer comment atténuer les risques qui y sont associés.

Lissa Matyas: Je ne pense pas qu'un seul pays puisse être entièrement souverain en matière de données, pas même les États-Unis. Je pense que nous devons nous concentrer sur les priorités, notamment sur la manière d'acheminer les données et sur les personnes qui y ont accès. Pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue, nous devons nous assurer que les personnes dont les données vont être incluses sont consultées sur la façon de les stocker, les acheminer, les utiliser, etc. Je pense qu'une priorité absolue pour le gouvernement fédéral est de bien comprendre le processus d'acheminement, les télécommunications et les ressources informatiques dans le nuage.

Il y a donc les infrastructures, les télécommunications et d'autres éléments liés à la sécurité des données sur lesquels je pense que nous devons vraiment nous pencher, tout en restant réalistes quant au fait qu'il est probablement irréaliste de vouloir gérer l'ensemble des technologies d'IA.

● (1230)

Chi Nguyen: Merci.

Je pense que j'ai le temps de poser une autre question.

La présidente: Posez-la très rapidement.

Chi Nguyen: Madame Matyas, au sujet des chiffres concernant les femmes dont vous avez parlé et l'incidence sur le marché du travail, quelle est la situation actuelle des jeunes femmes? Craint-on que l'IA ne joue un rôle susceptible de supprimer des emplois? Vous avez parlé de la nécessité de gagner en efficacité, mais quelle est la situation des jeunes aujourd'hui, et des jeunes femmes en particulier?

Lissa Matyas: Je pense qu'il y a une réelle inquiétude, car le chômage chez les jeunes au Canada atteint des niveaux extrêmement élevés, plus élevés qu'au cours des dernières décennies. Je pense que nous devons vraiment mettre l'accent sur les programmes de formation et donner aux jeunes femmes la possibilité de...

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Matyas. Je suis désolée de devoir vous interrompre.

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je prends énormément de notes. Je remercie les témoins, Jad Sinno, Rosel Kim et Lissa Matyas, d'être parmi nous aujourd'hui.

Madame Matsyas, c'est vrai, ce que vous venez de dire. Nous avons eu un échange à la Chambre, la semaine dernière, sur le rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées concernant son étude sur le taux de chômage chez les jeunes. Une des choses dont le gouvernement fédéral devrait se préoccuper, ce sont les risques que pose l'intelligence artificielle, ainsi que le lien entre celle-ci et le problème de l'emploi des jeunes. J'en ai parlé dans mon discours à la Chambre. Alors, je vous remercie de le soulever.

Ma première question s'adresse à Mme Kim.

On a parlé du fait que la loi découlant du projet de loi C-16 avait ouvert la porte à la criminalisation des hypertrucages. Elle vient agir sur cet aspect. Malgré tout, on voit des chiffres qui augmentent. Est-ce parce que la nouvelle loi n'est pas suffisamment connue? Est-ce parce qu'elle n'a pas assez de mordant? Qu'est-ce qu'il manque à cette loi pour qu'elle puisse avoir un effet sur les hypertrucages? Est-ce que ça prend simplement du temps pour que la nouvelle loi se fasse connaître?

[*Traduction*]

Rosel Kim: Je pense que c'est un peu des deux.

Il faut attendre de voir comment la loi dans le projet de loi C-16 sera interprétée et appliquée par les juges afin de savoir ce qui entrera dans son champ d'application. On pourrait notamment se demander ce qui se passerait dans le cas suivant: un hypertrucage qui représente une personne avec une caractéristique évidente qui montre clairement qu'il ne s'agit pas d'une représentation de cette personne, de sorte qu'il est peu probable qu'il soit confondu avec son image — par exemple, si un troisième œil avait été ajouté —, mais qui n'en reste pas moins un hypertrucage sexualisé?

Je pense que nous avons encore des questions, et il faudra voir comment la loi sera appliquée.

Pour ce qui est des autres réponses, j'ai parlé du soutien direct aux victimes mis en place dans certaines provinces, mais pas toutes. Disposer d'un tel soutien direct serait très important pour les victimes. Il s'agit également de veiller à ce que cette technologie ne soit pas trop largement accessible ou à ce que ces images soient rapidement retirées dès qu'elles apparaissent. Je pense que ce sont là quelques-unes des mesures à prendre.

Certains de ces éléments se trouvent également dans le projet de loi C-34 et font partie des responsabilités incombant aux entreprises de réagir face à divers contenus, notamment les images intimes partagées sans consentement. Je pense que ce n'est qu'une question de temps, mais nous avons toujours besoin de plus de soutien et d'autres types de recours en dehors du domaine pénal, notamment dans le domaine civil, et nous avons besoin de procédures de retrait faciles qui ne nécessitent pas de passer systématiquement par le système judiciaire, ce qui peut être très long.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Ma prochaine question est aussi pour vous, madame Kim.

Dans vos remarques préliminaires, vous avez aussi dit, concernant le projet de loi C-34, qu'on allait avoir besoin de ressources adéquates et d'une expertise pour sa mise en application. Le Comité permanent du patrimoine canadien, qui s'est penché sur ce projet de loi, était également préoccupé au sujet de l'expertise.

Vous venez de parler de l'importance du soutien aux victimes. On sait que l'administration de la justice, par exemple, relève du Québec et des provinces. Les organismes communautaires qui viennent en aide aux victimes sont aussi sous la responsabilité du Québec.

Donc, comment est-ce qu'on va pouvoir collaborer, après l'adoption du projet de loi C-34, pour s'assurer qu'on a des ressources adéquates et l'expertise nécessaire sur le terrain, étant donné qu'il y a quand même des compétences partagées?

Je pourrais mentionner l'éducation, par exemple. Comment est-ce que les différents ordres de gouvernement peuvent travailler ensemble en tenant compte de ce que chacun peut faire et doit faire?

● (1235)

[*Traduction*]

Rosel Kim: Oui. Je pense qu'il faudra une coopération et une collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral. Le mandat de la commission de la sécurité numérique est très vaste et elle s'attaque à de nombreux problèmes différents. Il faut que la commission elle-même dispose de ressources suffisantes et qu'elle rassemble les différentes expertises nécessaires, en particulier en matière de droits de la personne, d'inégalités, de violence fondée sur le sexe et de tout ce qui relève de ces violences.

J'ai entendu Mme Emily Laidlaw en parler. Nous disposons d'un modèle dans lequel les commissaires provinciaux à la protection de la vie privée collaborent avec le commissaire fédéral. Je pense qu'une relation de collaboration semblable devrait être mise en place pour s'attaquer aux problèmes et aux préjudices très importants que nous constatons.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Il ne reste que 35 secondes. Je vais me tourner rapidement vers vous, monsieur Sinno.

Qu'est-ce que le gouvernement peut mettre de l'avant comme initiative en lien avec les répercussions sur les communautés, notamment pour aider les organismes qui leur viennent en aide?

[*Traduction*]

Jad Sinno: Oui, absolument. Je vous remercie de cette question.

Je pense que la première chose à faire est de veiller à ce qu'il y ait une véritable inclusion, notamment un siège à la table avec l'autorité et le pouvoir de décision...

[*Français*]

La présidente: C'est cruel, monsieur, mais je dois vous interrompre.

[*Traduction*]

Jad Sinno: Merci. Je comprends.

[*Français*]

La présidente: Madame Borrelli, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Kathy Borrelli: Mesdames et monsieur les témoins, je tiens à vous remercier du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui. Je vous remercie de votre témoignage d'expert.

Ma première question s'adresse à Lissa Matyas.

Quels sont les secteurs, les industries ou les emplois où les femmes sont les plus exposées à un traitement inégal par l'IA?

Lissa Matyas: Les femmes sont très exposées aux risques liés à l'adoption de l'IA.

En ce qui concerne la formation, nous devons former les gens qui travaillent dans des domaines comme la tenue de livres, l'administration de la paie et d'autres domaines où l'IA générative augmente la productivité et élimine les emplois. De plus, les postes de débutants sont grandement compromis par l'intelligence artificielle.

Je pense que les activités d'apprentissage intégrées au travail pour les nouveaux diplômés et les étudiants actuels sont très importantes, afin qu'ils puissent aller au-delà des compétences et des responsabilités propres à leur emploi actuel. Il ne s'agit pas nécessairement d'éliminer complètement un type d'emploi, mais cela change la nature du travail. Si l'on ne renouvelle pas les compétences de ces personnes pour qu'elles puissent s'acquitter de nouvelles tâches dans leur poste actuel, ou si l'intelligence artificielle crée de toutes nouvelles activités vers lesquelles ces employés pourraient devoir se diriger, les femmes risquent d'être touchées de manière disproportionnée.

Kathy Borrelli: Les femmes sont-elles surreprésentées dans les professions les plus vulnérables à l'intelligence artificielle? Quelles mesures pourraient être mises en place pour en atténuer les effets?

Lissa Matyas: Elles le sont sans aucun doute.

Les femmes sont surreprésentées dans ces fonctions. Les exemples que j'ai donnés sont la tenue de livres, l'administration de la paie ou d'autres domaines de ce genre. C'est vraiment la première ligne d'attaque de l'intelligence artificielle.

Je pense que les employeurs doivent participer à la conversation sur la façon dont nous pouvons améliorer les compétences et dont l'adoption de l'IA peut se faire de manière à créer plus d'emplois au sein de l'entreprise plutôt que d'éliminer les emplois actuels. De mon point de vue, le perfectionnement et le recyclage professionnel doivent être un élément important de la stratégie nationale en matière d'IA.

Comme je l'ai mentionné, je pense que c'est l'occasion de faire appel aux universités et aux chercheurs pour analyser les différents secteurs d'activité. Au-delà de la simple hausse de productivité individuelle, il faut vraiment nous demander comment l'entreprise peut croître, comment nous pouvons créer plus d'emplois et plus d'entreprises proprement canadiennes. Il faut nous éloigner d'une économie de succursales, vraiment faire croître nos entreprises et utiliser l'intelligence artificielle de manière positive plutôt que d'éliminer les emplois actuels.

● (1240)

Kathy Borrelli: Madame Matyas, comment le gouvernement et l'industrie peuvent-ils recueillir les données appropriées pour faire état de la discrimination tout en protégeant la vie privée?

Lissa Matyas: Je pense que c'est une question très importante.

Certains de mes collègues ont souligné les lacunes en matière de données. Les personnes de diverses identités de genre et d'autres groupes, comme les populations autochtones, ont un rôle très important à jouer dans la façon dont les données seront recueillies. Il est vraiment important de tenir des consultations sur la façon dont l'information sera recueillie, sur qui gérera et possédera les données.

Il faut commencer au sein des communautés et avoir ce genre de conversations dès maintenant. Ce sont des conversations très difficiles à avoir, parfois. Je pense qu'il faudrait parvenir au point où les données n'appartiendraient peut-être plus au gouvernement et à l'ensemble du pays, mais aux communautés elles-mêmes.

Kathy Borrelli: Oui.

Selon vous, qui devrait être responsable du déploiement de mesures de protection et de garde-fous de ce type?

Lissa Matyas: Je pense que ce devrait être le fruit d'un effort collectif. Je ne pense pas que ce soit du ressort d'une seule organisation ou d'une seule personne. Nous avons beaucoup parlé des différences entre le provincial et le fédéral, mais je pense que les communautés elles-mêmes ont vraiment un rôle central à jouer. Elles comprennent intimement leurs propres enjeux et leurs propres priorités. Nous devons trouver un moyen de travailler ensemble.

L'intelligence artificielle touche tout le monde sur la planète. Je pense qu'il y a même un aspect mondial à l'intelligence artificielle responsable.

Kathy Borrelli: Merci.

Madame Kim, comment un décideur peut-il faire la distinction entre la discrimination découlant de l'utilisation de l'IA et la discrimination qui n'est pas attribuable à l'utilisation de l'IA?

Rosel Kim: Cela renvoie également au fait que les risques associés à l'IA sont tellement intégrés à nos systèmes. Cela sert souvent de justification ou d'excuse aux entreprises qui utilisent des systèmes d'intelligence artificielle pour ne pas révéler qui a pris la décision...

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Kim. Je dois vous arrêter ici. Le temps de parole de Mme Borrelli est écoulé.

Madame Gladu, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Marilyn Gladu: Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Rosel Kim.

Cette année, j'ai fait l'objet d'un nombre effarant d'hypertrucages et d'énormément de harcèlement en ligne. Malheureusement, il n'y avait rien à faire contre cela, alors je suis très heureuse que notre gouvernement ait adopté le projet de loi C-16 pour rendre les hypertrucages illégaux et régir les robots conversationnels, et déposé le projet de loi C-34, qui portera sur les préjudices subis en ligne, de même que le projet de loi C-36, qui donnera à la personne la possibilité de demander que quelque chose soit retiré.

Cela dit, je n'avais aucune idée du logiciel utilisé pour générer ces images, et si les plateformes ne se conforment pas aux règles, je ne suis pas certaine que nous soyons plus avancés.

Vous avez parlé de mesures de soutien pour aider les personnes dans cette situation, ainsi que de mesures législatives visant à prévenir les préjudices. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce que vous souhaiteriez?

Rosel Kim: Je pense avoir déjà parlé des mesures de soutien. L'une des dispositions du projet de loi C-34 permettrait à une survivante de communiquer avec la Commission pour porter plainte. C'est un bon début.

Il y a aussi des initiatives provinciales. Certaines provinces, comme la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse, ont des lignes d'assistance téléphonique ou des services de soutien gouvernementaux avec lesquels les survivants peuvent communiquer pour que leurs images soient retirées. Je crois que ça existe au Québec aussi. Ce sont là quelques-unes des mesures de soutien direct dont les survivantes ont besoin, en plus de conseils juridiques indépendants lorsqu'elles évaluent les options qui s'offrent à elles.

En ce qui concerne la législation, j'ai parlé de définir les interdictions, mais je pense qu'il importe de préciser les préjudices qu'on essaie de prévenir afin que la législation ne tombe pas en désuétude et qu'on reste trop neutre au sujet de la technologie. Si l'on précisait davantage les fonctions et les préjudices qu'on essaie de contrer, la loi aurait une plus grande longévité et permettrait vraiment de s'attaquer aux préjudices qu'on veut contrer.

Il faut aussi penser à la protection des travailleurs. Nous avons entendu des témoignages sur les emplois touchés, sur la nécessité de renforcer la protection des travailleurs, ainsi que sur les protections environnementales à prévoir contre toute incidence de l'IA sur la souveraineté des communautés autochtones. Je pense que ce sont tous des éléments importants à prendre en considération dans les réponses législatives et politiques élaborées pour contrer les préjudices causés par l'IA.

● (1245)

Marilyn Gladu: C'est excellent, madame Kim.

Nous avons également entendu des témoignages selon lesquels il faut laisser suffisamment de marge de manoeuvre dans la loi pour permettre une réglementation agile qui suive le pas de la technologie. Qu'en pensez-vous?

Rosel Kim: J'en vois les avantages, étant donné la vitesse à laquelle la technologie se développe.

J'ai une inquiétude à souligner au sujet de la réglementation: j'espère que les consultations et les études qui se dérouleront seront aussi ouvertes et solides que les études menées parfois sur les projets de loi en contexte parlementaire. Comme l'a dit Jad Sinno, toute réglementation exigera une réelle participation des communautés à la prise de décisions.

Marilyn Gladu: C'est excellent. Merci beaucoup.

Madame Matyas, vous avez mentionné que les femmes entrepreneures ne reçoivent que 4 % du capital de risque, et je me demandais si elles faisaient preuve d'initiative en se formant à l'IA.

De plus, pensons-nous que la formation actuellement offerte est adaptée aux femmes entrepreneures?

Lissa Matyas: Oui, nous avons des programmes spécialement conçus pour elles. Nous avons constaté qu'il est important de ne pas mettre toutes les femmes entrepreneures dans le même panier. Elles ont besoin d'accompagnement, de mentorat, de soutien adapté, selon le type d'entreprise qu'elles possèdent, la taille de l'entreprise et sa durée d'existence.

Il est important d'offrir une formation spécialisée aux femmes entrepreneures. Elles travaillent très fort pour rester à l'affût. Pour la formation sur l'adoption de l'IA, elles ont besoin de programmes spéciaux auxquels elles peuvent participer avec leur personnel d'une manière qui ne perturbera pas leurs activités de base. C'est quelque chose que nous sommes ravis d'offrir à l'échelle nationale.

Marilyn Gladu: Enfin, quelles preuves les employeurs devraient-ils être tenus de fournir pour démontrer que les décisions en matière d'embauche et d'avancement assistées par l'intelligence artificielle sont équitables? Pensez-vous qu'ils devraient conserver des données particulières à cet égard?

Lissa Matyas: La transparence est essentielle. Il faut comprendre comment l'intelligence artificielle est utilisée et déployée, et veiller à ce qu'elle ne crée pas de préjugés intentionnels ou non intentionnels.

Marilyn Gladu: Merci beaucoup.

Je pense que mon temps est écoulé.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Gladu.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Sinno, je vais vous laisser compléter, en 30 secondes, ce que vous alliez dire concernant la nécessité pour votre organisme et les autres organismes qui viennent en aide à la communauté LGBTQ+ relativement à cet enjeu d'avoir une place à la table.

[*Traduction*]

Jad Sinno: Je vous remercie de me donner un peu plus de temps.

Je pense que nous avons besoin de diverses voix intersectionnelles à la table, et d'un pouvoir décisionnel qui façonne nos besoins uniques et émergents. Les solutions ne peuvent pas être universelles, et nos organisations font ce travail sur le terrain. Il serait important de veiller à ce que nos voix soient représentées de manière significative dans ces fonctions décisionnelles.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup.

Ma dernière question s'adresse à Mme Matyas.

Vous avez abordé la dimension internationale de la question de l'intelligence artificielle. On ne peut pas ignorer le fait que celle-ci dépasse les frontières. En ce moment, il y a des projets de loi sur lesquels on travaille ici, mais, lors de mes rencontres avec les membres du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, on a mentionné la nécessité d'avoir un point de vue international sur cette question. J'aimerais donc vous laisser nous en dire plus là-dessus.

Comment voyez-vous cette dimension internationale liée aux lois que nous adoptons ici et à ce qui se passe ailleurs en matière d'intelligence artificielle?

Pouvez-vous aussi nous parler de votre expertise sur le milieu du travail en particulier?

Il vous reste moins d'une minute.

[*Traduction*]

Lissa Matyas: Nous sommes très privilégiés d'avoir des gens comme Yoshua Bengio et d'autres experts en intelligence artificielle responsable. Je pense que le Canada peut jouer un rôle important et peut être un modèle en ce qui concerne la promotion de l'intelligence artificielle responsable et l'engagement de tous les gouvernements étrangers à l'égard de certaines politiques transversales.

Nous sommes des chefs de file en matière de recherche sur l'intelligence artificielle et de recherche responsable dans ce domaine. Il y a d'autres pays qui se consacrent à ce type de travail. Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle est un très bon exemple à cet égard. Il est basé au Canada, à Montréal, ainsi qu'à Paris, et compte de nombreux partenaires internationaux. Je pense que le Canada devrait être une superpuissance mondiale forte.

● (1250)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Matyas. Si vous avez d'autres informations ou des données à nous transmettre, vous pouvez toujours nous les faire parvenir par écrit. Vous pouvez, par exemple, les envoyer par courriel à nos analystes ou à la greffière.

Madame DeRidder, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Kelly DeRidder: Merci à tous d'être ici aujourd'hui. Je vous suis reconnaissante pour votre temps et vos observations.

Madame Matyas, je vais commencer par vous.

Nous sommes tout à fait d'accord pour soutenir l'innovation, la monétisation et la croissance au Canada. Comme je l'ai dit, les entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale dont le siège social est au Canada sont très importantes.

Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que nous devions préparer les entreprises au changement mondial, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Cela passe notamment par l'adoption par les entreprises et l'amélioration des compétences. Tout comme lors de la révolution industrielle précédente, nous avons amélioré nos compétences, et les entreprises se sont adaptées. Nous devons faire la même chose ici avec l'intelligence artificielle.

Vous avez aussi dit que 64 % des femmes occupent des postes qui pourraient être remplacés par l'intelligence artificielle et des postes de premier échelon. Vous avez fait valoir que nous pouvions protéger et adopter des rôles en même temps.

Pourriez-vous m'en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Lissa Matyas: Plutôt que de se concentrer sur les emplois qui seront supprimés par l'intelligence artificielle, le Canada doit veiller à ne pas être laissé pour compte dans la révolution mondiale de l'intelligence artificielle.

Si nous avançons à un rythme beaucoup plus lent que de nombreux autres pays du G20, comme c'est le cas actuellement, nous n'aurons pas d'entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale, et nous n'avons pas un marché intérieur suffisamment important pour soutenir ces entreprises et en faire de grandes entreprises phares. Je crois fermement que nous devons former les dirigeants de tout le Canada — les chefs d'entreprise, les hommes et les femmes — à l'adoption de l'intelligence artificielle et veiller à ce qu'il y ait des possibilités. Les femmes ont beaucoup moins de possibilités de formation en intelligence artificielle que les hommes et ne sont pas encouragées à acquérir des compétences en la matière aussi rapidement que les hommes.

Nous devons être conscients des personnes que nous formons pour devenir des champions de l'IA au sein de nos entreprises canadiennes — petites, moyennes et grandes entreprises — et les aider à créer de tout nouveaux secteurs d'activité et à se concentrer sur les centres de revenus au sein de l'entreprise afin que nous puissions créer de plus grandes entreprises, diversifier les marchés en nous éloignant des États-Unis et nous diversifier pour passer d'une économie fondée sur les ressources à une économie à valeur beaucoup plus élevée.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup. À mesure que nous entrons dans une nouvelle ère, ce sont les biens intangibles qui prennent de la valeur, alors nous devons vraiment nous concentrer là-dessus.

Jad Sinno, vous avez parlé de Tumbler Ridge et de la nécessité de meilleures mesures de protection pour veiller à ce que de telles tragédies ne se reproduisent plus jamais. À votre avis, quel niveau de responsabilité ces plateformes devraient-elles avoir en ce qui concerne l'obligation de signaler un danger imminent?

Jad Sinno: Il est certain que les entreprises doivent être tenues responsables des préjudices qui sont facilités et promus par leurs grands modèles de langage et leurs plateformes. Comme je l'ai dit, cela doit se faire en collaboration avec les collectivités les plus touchées afin de déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre cette réglementation sans préjudice injustifié.

Comme je l'ai aussi mentionné, nos communautés et les communautés marginalisées utilisent ces technologies de manière novatrice pour répondre à leurs besoins uniques. Un arrêt complet ou un processus de criminalisation complet ferait plus de mal que de bien. L'approche doit tenir ces entreprises responsables, éduquer et enhardir nos jeunes et nos collectivités, et veiller à ce que nos voix intersectionnelles puissent éclairer les changements dans la prise de décisions à ces niveaux.

Kelly DeRidder: Lorsque j'ai débattu du projet de loi C-34, je me suis demandé comment, en exigeant une pièce d'identité, on allait pouvoir protéger les données. Je veux m'assurer qu'en protégeant nos enfants, nous ne leur nuisons pas par inadvertance en même temps, alors oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

J'ai une dernière question. Elle s'adresse à Mme Matyas.

Vous avez dit que seulement 4 % des fonds de capital de risque étaient versés à des femmes qui fondaient une entreprise. J'en ai fait l'expérience en me familiarisant avec le domaine de la technologie. J'ai constaté que les femmes étaient assurément... sous-évaluées. Je ne sais pas quel mot utiliser ici.

Un taux de 4 %, c'est très bas. Comment pouvons-nous faire en sorte que les fondatrices d'entreprise aient accès à plus de capital de risque?

Lissa Matyas: Les fondatrices d'entreprise ont un taux de réussite beaucoup plus élevé, alors je trouve ironique que nous soyons encore dans cette situation en 2026.

Je pense qu'il faudrait sensibiliser les investisseurs en capital de risque à la réussite des fondatrices d'entreprises au Canada et à l'étranger. De plus, en ce qui concerne les réseaux et le fonctionnement des systèmes de capital de risque, je pense que nous devons aborder la question de manière plus holistique, plutôt que de forcer la création de fonds de capital de risque pour les femmes.

● (1255)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Matyas. C'est tout le temps que nous avions pour les questions de Mme DeRidder.

Madame Ménard, c'est vous qui allez fermer la marche.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente. Je vais toutefois partager mon temps de parole avec ma collègue Mme Idlout. Elle souhaite aborder des aspects de la question qu'on n'a peut-être pas encore explorés. Alors, je lui cède d'abord la parole.

[*Traduction*]

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Qujannamiik*. Je vous remercie de partager votre temps de parole avec moi, et je remercie les témoins de leur présence.

Je suis très heureuse de siéger à ce comité. C'est la première fois. J'ai aussi beaucoup appris.

Comme je suis une femme autochtone, j'ai tendance à me concentrer sur les populations autochtones. Je sais, par exemple, qu'au Canada, les indicateurs sociaux pour les femmes ou les peuples autochtones sont beaucoup plus faibles. Ils ne sont pas aussi positifs. Nous avons un niveau de scolarité inférieur.

Je me demande si l'un de vous trois pourrait répondre à la question suivante: puisque l'intelligence artificielle pourrait être utilisée plus fréquemment par les femmes autochtones, et que leur niveau d'alphabétisation n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être, pensez-vous qu'il devrait y avoir de meilleures protections pour elles, parce que les renseignements d'intelligence artificielle qu'elles pourraient obtenir ne seront peut-être pas les bons?

Lissa Matyas: Je peux répondre en premier.

Je pense que cette question comporte plusieurs volets: l'accès à la large bande, l'accès aux ordinateurs, etc. Il y a beaucoup de régions dans le Nord qui n'ont pas les ressources nécessaires pour optimiser pleinement leur utilisation de l'intelligence artificielle. En ce qui concerne la cybersécurité et la littératie numérique, je pense qu'il y a des mesures d'adaptation que nous pouvons prendre et qu'il ne faut pas prétendre que nous savons de quelle façon les filles et les femmes autochtones veulent être informées. Nous travaillons en partenariat avec de nombreuses collectivités du Nord et d'autres collectivités autochtones du Canada pour veiller à ce que l'intelligence artificielle soit enseignée et abordée de manière significative. Il y a beaucoup de bonnes choses à faire.

De nombreuses femmes autochtones ont créé des GML pour préserver des langues autochtones qui, autrement, auraient été perdues. Je pense qu'il serait important de commencer par trouver des exemples concrets qui ont un sens dans la vie quotidienne des filles et des femmes autochtones.

Rosel Kim: J'aimerais ajouter quelques observations.

Cette question dépend vraiment de la façon dont le système est bâti et dont il utilise certaines ressources, notamment les ressources des communautés autochtones comme leurs terres dont de nombreux centres de données sur l'IA ont besoin. Une grande partie de l'intelligence artificielle a été créée par des personnes privilégiées, dont bon nombre sont des hommes blancs. La façon dont les systèmes ont été entraînés était fondée sur de nombreux préjugés qui persistent toujours. Je pense que la question est vraiment de savoir si les peuples autochtones peuvent réellement mettre en place un système qui peut fonctionner et qui reflète leur réalité, et non pas tant comment le système existant — nous avons vu à quel point il nuit aux communautés marginalisées — peut fonctionner, ce dont je ne suis pas certaine à l'heure actuelle.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Voulez-vous répondre?

Jad Sinno: Oui.

Cela soulève une question particulièrement importante concernant le manque de données probantes ou de compréhension quant à la façon dont les personnes bispirituelles et les autochtones queers interagissent avec ces plateformes en ligne et à l'impact unique qu'elles ont sur eux.

Vous avez dit que les populations autochtones et bispirituelles étaient touchées de manière disproportionnée et négative sur les plans de la santé et de l'économie, et qu'elles vivaient dans la précarité sociale et la marginalisation. Cela rend peut-être ces communautés encore plus vulnérables et plus susceptibles de subir des préjudices disproportionnés qui sont inhérents à l'intelligence artificielle. Je pense que, tout comme nous menons des recherches avec les principes PCAP et CARE, en veillant à la souveraineté et à la surveillance des données autochtones, il faudrait également adopter des approches propres à chaque nation et à chaque communauté autochtone pour les enhardir et les soutenir en fonction de leurs besoins.

● (1300)

Lori Idlout: Enfin, auriez-vous des recommandations à faire en ce qui a trait aux ressources supplémentaires qui seraient requises? Faut-il, par exemple, prévoir des ressources ciblées pour les peuples autochtones afin de s'assurer qu'ils obtiennent les ressources dont ils ont besoin?

[*Français*]

La présidente: Voilà une question qui restera en suspens.

Madame Idlout, nous avons été bien heureuses de vous accueillir aujourd'hui.

Chers témoins, je vous remercie infiniment. Vos témoignages étaient riches en enseignements et en informations. Je vous souhaite un bon retour.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca